Ordre des comptables agréés du Québec

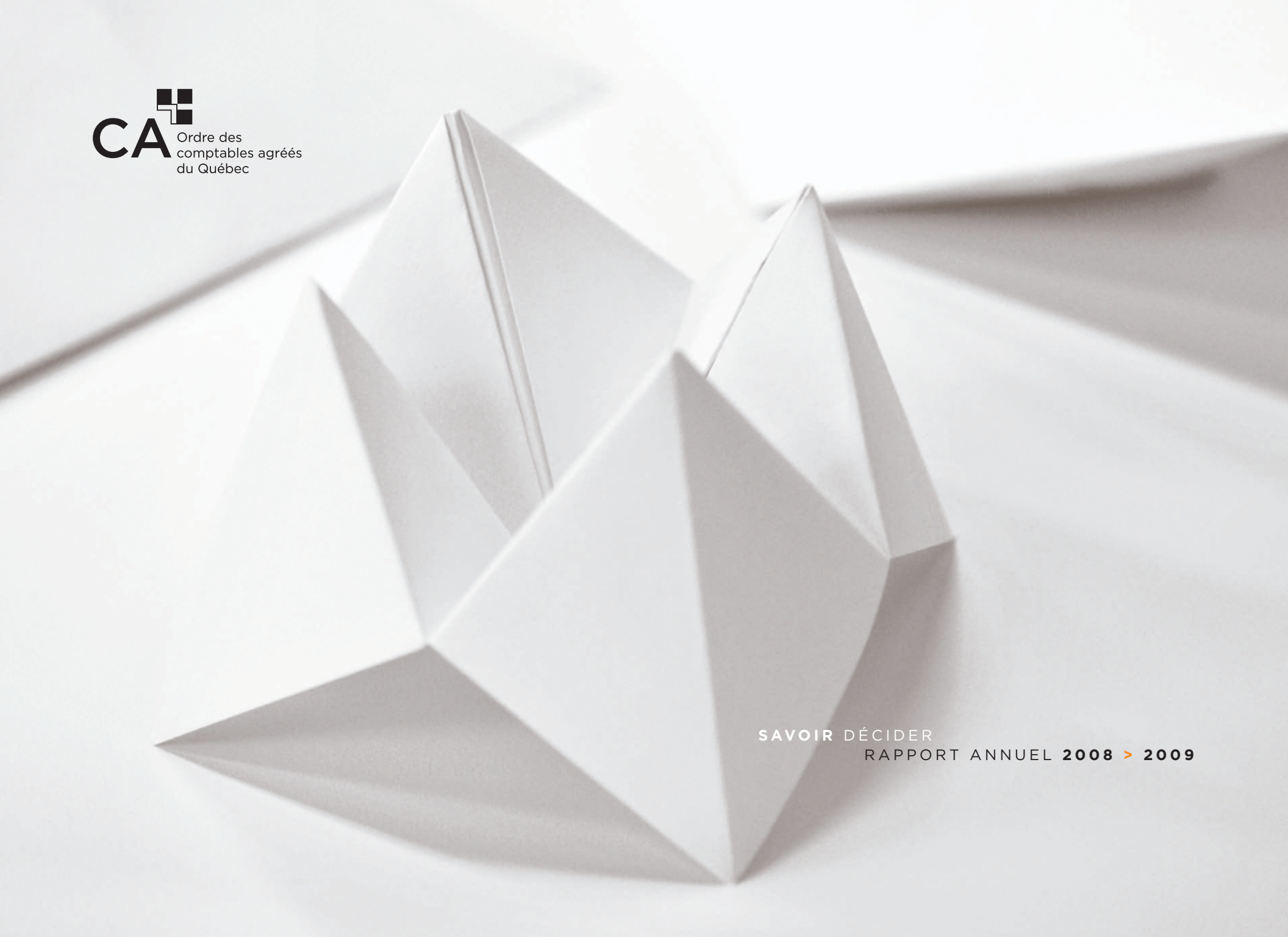

SAVOIR DÉCIDER

RAPPORT ANNUEL 2008 > 2009

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke Ouest, 18e étage Montréal (Québec) H3A 2S3
Téléphone : 514 288.3256 • Sans frais : 1 800 363.4688 • Télécopieur : 514 843.8375
Courriel : info@ocaq.qc.ca • Site Web : www.ocaq.qc.ca

Mission > **Vision**

Vision de la profession de CA

Nous sommes la profession canadienne regroupant des leaders qui assument des rôles de dirigeants, de conseillers, d'experts financiers, de fiscalistes et de certificateurs la plus estimée et la plus reconnue à l'échelle internationale.

Valeurs des CA

Les comptables agréés sont estimés pour leur intégrité et pour leur expertise.

Mission de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Dans le but premier d'assurer la protection du public, l'Ordre des comptables agréés du Québec met en œuvre les moyens nécessaires pour que les comptables agréés soient reconnus, dans un contexte mondialisé, comme des leaders financiers de confiance dotés de solides compétences en affaires et en certification, agissant avec objectivité et intégrité dans des rôles de dirigeants, de conseillers, de fiscalistes et de certificateurs et pour qu'ils occupent une place prédominante dans toutes les fonctions de cadre ou de conseil de haut niveau du domaine financier.

Comptables agréés du Québec

Madame Kathleen Weil, avocate
Ministre de la Justice, ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction et secrétaire,

Daniel McMahon, FCA
Le 28 août 2009

Comptables agréés du Québec

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 50 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président et chef de la direction et secrétaire,

Daniel McMahon, FCA
Le 28 août 2009

Québec

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Kathleen Weil, avocate
Québec, août 2009

Table des **matières**

Mission > Vision 1
Lettres de transmission 2
Message du président du Conseil et du président et chef de la direction 4
Membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif 10
Tableau de l'Ordre 14
Comité de vérification 18
États financiers 19
Arbitrage des comptes 42
Assurance de la responsabilité professionnelle 43
Bureau du syndic 45
Discipline 47
Exercice illégal et usurpation de titre 49
Fonds d'indemnisation 50
Formation continue obligatoire 51
Formation professionnelle 52
Inspection professionnelle 53
Produits et services professionnels 57
Reconnaissance des équivalences 62
Réglementation 63
Révision 64
Personnel de l'Ordre 65
Pour en savoir plus 68

Cliquez sur la flèche pour revenir à la table des matières.

Message du président du Conseil et du **président et chef** de la direction

L'année 2008-2009 a été une année charnière pour la profession de comptable agréé, de multiples projets ayant été réalisés alors que d'autres prenaient leur envol. Portrait d'une année sous le signe du défi… et de la réussite.

Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A

Daniel McMahon, FCA

Comptabilité publique
Le dossier de la comptabilité publique a sans contredit continué de faire couler beaucoup d'encre au cours de la dernière année. La date du 15 décembre 2008 marquait l'entrée en vigueur du projet de loi n° 46, et, par le fait même, de l'obligation, pour nos membres, d'utiliser le titre de « CA auditeur » lorsqu'ils signent des rapports de missions de certification et des rapports spéciaux. Pendant les derniers mois, l'Ordre a d'ailleurs travaillé à finaliser ses règlements concernant la comptabilité publique.

Afin de pouvoir délivrer des permis de comptabilité publique, l'Ordre des comptables généraux licenciés (CGA) du Québec et l'Ordre des comptables en management accrédités (CMA) du Québec devaient finaliser leurs règlements visant à encadrer l'exercice de la comptabilité publique. À l'été 2008, nous avons invité nos membres à formuler des commentaires dans le cadre des consultations publiques menées par ces deux ordres professionnels relativement à leurs projets de règlement. Notre appel a été entendu, et nous profitons donc de la présente tribune pour remercier les centaines de personnes qui nous ont apporté leur concours pour l'analyse de ces règlements. Cette grande participation montre que nos membres appuient notre souci de maintenir des règles analogues à celles déjà applicables en matière d'encadrement de l'exercice de la comptabilité publique au Québec.

Il va sans dire que l'Ordre maintiendra la vigilance en ce qui a trait au caractère analogue de la réglementation des deux autres ordres professionnels comptables, sur les plans du contenu et de l'application des nouvelles règles.

L'Ordre a également travaillé à faire en sorte que la mission de compilation, qui mène à la délivrance d'un avis au lecteur, soit réservée aux seuls professionnels comptables. Nous sommes heureux de dire que notre position a été entendue et qu'une disposition à cet égard est incluse dans un projet de loi omnibus qui a été déposé au printemps 2009 et adopté en juin 2009.

Passage aux IFRS
Bien sûr, le passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS), prévu pour 2011, représente un défi pour bon nombre de comptables agréés. L'Ordre veut aider ses membres à comprendre les IFRS, et surtout à se préparer à la transition. À cet effet, l'Ordre, de concert avec l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), a élaboré des outils de formation et des publications qui aideront les comptables agréés à amorcer ce virage.

Tous les cours sur les IFRS développés par la vice-présidence Produits et services professionnels de l'Ordre ont d'ailleurs connu un succès fulgurant! L'Ordre s'est aussi fait partenaire du journal *Les Affaires* dans le cadre d'une journée-conférence portant sur les IFRS. Cet événement destiné à un large public de gens d'affaires a fourni une excellente vitrine à la profession. De nombreuses publications et des ateliers gratuits ont en outre été offerts aux membres au cours de la dernière année. Bref, l'Ordre constitue le partenaire de choix pour tout comptable agréé qui souhaite se préparer au passage aux IFRS.

Enfin, rappelons la date butoir de 2011 pour le basculement de même que la nécessité pour les membres, et les entreprises, de se préparer dès maintenant pour assurer une transition sans heurt.

Normes d'information financière pour les entreprises à capital fermé
Le printemps 2009 a vu la publication de l'exposé-sondage *Principes comptables généralement reconnus pour les entreprises à capital fermé*, qui propose l'adoption d'un modèle d'information financière simplifié à titre de PCGR canadiens pour les entreprises à capital fermé.

Au cours de l'année, plusieurs observations avaient été soumises au Conseil des normes comptables (CNC), ce qui l'a amené à établir un calendrier de travail serré. Des pressions avaient été exercées par le Conseil des directeurs généraux des ordres provinciaux de CA et de l'ICCA, sous le leadership de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Tous ces efforts ont abouti à la publication de l'exposé-sondage mentionné ci-dessus.

Message du président du Conseil et du **président et chef** de la direction > suite

Accès à la profession

La profession de comptable agréé exerce un attrait indéniable auprès de la relève. Depuis quelques années, notamment grâce aux campagnes publicitaires à l'intention des jeunes étudiants, nous observons une hausse appréciable du nombre de candidats à l'exercice de la profession. Cette année, le nombre de candidats inscrits à l'Ordre a franchi la barre des 1 900, un sommet inégalé depuis les 15 dernières années! De même, la campagne *Les Indispensables CA* s'est poursuivie pour une deuxième année dans le métro de Montréal, sur les autobus partout en province de même que sur le Web.

Le Québec peut se targuer d'avoir formé le candidat ayant le mieux réussi à l'Évaluation uniforme (EFU) de 2008. En effet, Xavier Richard, diplômé de HEC Montréal et stagiaire chez BDO Dunwoody, a mérité la Médaille d'or du Gouverneur général et le prix de 5 000 $ décerné par les Comptables agréés du Canada pour avoir obtenu le meilleur résultat au Canada à l'EFU.

Au printemps 2009, l'Ordre a publié la mission intégrative *Pulpe & papier plus inc.,* axée sur la compétence en certification. Cette mission, d'abord destinée aux étudiants du 2e cycle universitaire au Programme de formation professionnelle, est d'une telle qualité qu'on a demandé à ce qu'elle soit intégrée dans le baccalauréat en sciences comptables. Nous espérons que cet ouvrage, fruit de la collaboration de plusieurs comptables agréés, aidera de nombreux CA en devenir dans leur cheminement universitaire. Pour l'Ordre, il est important non seulement de bien outiller le corps professoral, mais également de contribuer à remédier au manque de professeurs CA dans le milieu universitaire. À cette fin, l'Ordre a financé, pour une deuxième année, une aide financière aux études doctorales de 20 000 $ de la Fondation des comptables agréés du Québec. Cette contribution a permis à la Fondation d'offrir une bourse additionnelle à un jeune CA afin qu'il puisse terminer son doctorat.

L'élargissement du stage est en vigueur depuis le 1er septembre 2008 ailleurs au Canada. Au Québec, nous poursuivons les pourparlers avec l'Office des professions du Québec en vue de modifier nos règlements afin de pouvoir offrir aux étudiants québécois la possibilité d'effectuer leur stage dans des domaines autres que la vérification et la certification, et au sein d'entités des secteurs privé et public soigneusement choisies offrant des programmes de stage CA approuvés. Au cours de la prochaine année, nous continuerons de travailler avec l'Office des professions dans le but de pouvoir offrir rapidement ce cheminement à nos candidats à l'exercice de la profession.

Au cours de la dernière année, la profession a aussi adopté de nouvelles exigences en matière d'expérience pratique, que les maîtres de stage agréés par l'Ordre doivent mettre en œuvre avant le 1er septembre 2009. Il faut souligner que, pour les cabinets maîtres de stage, ces nouvelles règles n'entraînent que des changements mineurs dans l'encadrement des stagiaires. En revanche, le stagiaire verra son expérience pratique mieux encadrée, et surtout, ces nouvelles règles permettront un suivi plus serré de la réalisation du stage fondé sur les compétences.

Par ailleurs, l'Ordre compte parmi les ordres professionnels ayant signé, en octobre 2008 à Québec, une déclaration d'engagement sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le cadre de l'entente France-Québec, en présence du premier ministre du Québec Jean Charest et du président de la République française Nicolas Sarkozy. Le 27 avril 2009, une entente a été signée avec l'Ordre des experts-comptables de France, et une entente similaire est en cours de négociation avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

> Xavier Richard

Relations avec les membres
Les résultats d'un sondage mené au cours du dernier exercice auprès d'un échantillon de membres révèlent un degré élevé de satisfaction globale de 7,8 sur 10. L'Ordre est bien entendu heureux de voir une amélioration constante de la satisfaction de ses membres et veille à ce que cette tendance se maintienne.

La Tournée de la présidence, moment privilégié d'échange entre les présidents de l'Ordre et les membres, a connu cette année un vent de renouveau. La nouvelle formule, qui favorise les rencontres plus informelles, en petits groupes, a permis à plus d'une centaine de membres de poser les questions de leur choix au président du Conseil de l'Ordre, Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A, et au président et chef de la direction de l'Ordre, Daniel McMahon, FCA, et de discuter avec eux de sujets d'intérêt pour la profession. En tout, 12 villes ont été visitées, et plus de 20 rencontres ont eu lieu aux quatre coins du Québec, grâce au soutien et au travail de nos regroupements régionaux.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer nos communications avec les membres, nous avons procédé à la revue et à l'analyse de nos communications. Cet exercice nous a permis de déterminer des améliorations concrètes à apporter à nos divers outils et façons de faire, de manière à mieux encadrer les communications avec les membres. Notamment, une refonte du site Web de l'Ordre (ocaq.qc.ca) est prévue afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

L'événement Rencontre 2008, qui s'est déroulé sous le thème du développement durable, a été une occasion de rassemblement pour les comptables agréés. Cette activité « totalement verte », tenue en septembre 2008 à Montréal, a aussi été l'occasion d'honorer les récipiendaires des prix *Reconnaissance* et de leur remettre un trophée.

Il est à noter que, cette année, deux nouveaux prix *Reconnaissance* se sont ajoutés. L'Ordre voulait de cette façon reconnaître l'apport essentiel et le dévouement sans borne de professeurs des niveaux collégial et universitaire. Ainsi, les prix *Reconnaissance – Enseignement collégial* et *Reconnaissance – Enseignement universitaire* viennent s'ajouter aux prestigieux prix *Reconnaissance – Secteur public* et *Reconnaissance – Jeune CA décideur*.

Enfin, la Soirée FCA (anciennement appelée Soirée Reconnaissance) a encore une fois été l'occasion de rendre hommage aux nouveaux FCA et de souligner leurs réalisations exceptionnelles et leur dévouement extraordinaire à l'égard de la profession. C'est aussi à cette occasion que nous avons remis, pour la deuxième fois seulement, le prix *Hommage* à un bâtisseur de notre profession, de même que le titre de *Compagnon de l'Ordre des comptables agréés du Québec* à une personne qui a apporté une contribution extraordinaire à la profession.

Produits et services aux membres
Dans le cadre du programme d'économies pour les membres de l'Ordre, l'offre de produits et de services commerciaux a été élargie, au Québec, avec l'arrivée de VIA Rail à titre de partenaire. De plus, l'Ordre a collaboré avec l'ICCA et l'Institut des CA de l'Ontario afin d'étendre à l'échelle pancanadienne une gamme de produits et services offerts aux membres. Ainsi, les comptables agréés du Québec peuvent maintenant bénéficier de prix préférentiels chez Hertz, Dell et Genesys.

La popularité des produits et services professionnels de l'Ordre s'est encore confirmée cette année. Avec une offre de près de 500 cours de formation continue, l'Ordre a enregistré un nombre record de quelque 27 200 inscriptions et 3 400 ventes de passes de saison. Le nombre impressionnant d'inscriptions et le degré de satisfaction élevé des participants nous encouragent à poursuivre dans cette voie et à trouver des activités de formation qui répondront encore davantage aux besoins et au mode de vie des membres. Par ailleurs, les quelque 500 titres proposés dans le catalogue de publications se sont écoulés à plus de 4 800 exemplaires en 2008-2009.

En période de crise financière
En cette période d'incertitude économique, l'Ordre est évidemment conscient de la situation délicate dans laquelle peuvent se trouver certaines organisations. Afin de bien outiller les décideurs ainsi que les comptables agréés qui travaillent en entreprise ou qui agissent à titre de conseiller privilégié auprès de leurs clients, l'Ordre a organisé, en collaboration avec De Grandpré Chait, le premier Sommet sur la situation économique et financière. Cet événement de deux jours, qui a réuni des dizaines d'experts provenant d'entreprises variées, visait à faire le point sur la situation économique actuelle et sur les modèles d'intervention appropriés.

Message du président du Conseil et du **président et chef** de la direction > suite

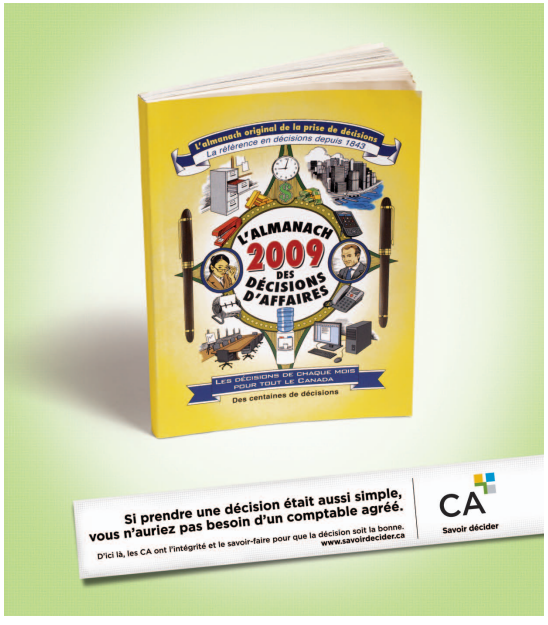

De plus, en février 2009, l'Ordre a rencontré des représentants du ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2009-2010. En substance, l'Ordre a indiqué qu'il jugeait opportun que le gouvernement enregistre un déficit, compte tenu de la conjoncture économique, mais que les dépenses engagées pour dynamiser l'économie devaient être des solutions temporaires. De plus, l'Ordre a souligné qu'il était essentiel que le gouvernement recommence à réduire le montant de sa dette dès que la situation économique le permettra.

Changements apportés à la réglementation

En cette deuxième année d'application du nouveau *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et de l'implantation du régime collectif d'assurance, des modifications ont été apportées aux processus et aux modalités administratives. Nous espérons que ces changements ont contribué à simplifier l'adhésion au régime pour tous les membres.

Le formulaire de collecte d'information est une autre nouveauté. Il est envoyé avant l'avis de renouvellement de cotisation, pour que les membres n'aient pas à le remplir en pleine période de pointe. Les nombreuses informations recueillies au moyen de ce formulaire devraient ultimement nous permettre d'offrir aux comptables agréés des produits et des services personnalisés et adaptés à leur réalité professionnelle.

Fin du cycle 2006-2010

L'exercice 2009-2010 sera la dernière année d'application de nos orientations stratégiques 2006-2010, telles que définies en juin 2006 par le Conseil d'administration de l'Ordre, de même que la dernière année de notre cycle budgétaire de quatre ans.

Aussi, rappelons qu'aucune augmentation de cotisation ne s'applique pour 2009-2010. La fin de ce cycle nous oblige toutefois à effectuer des prévisions financières pour les quatre prochaines années. À cet effet, nous nous penchons actuellement sur les différentes catégories de membres et les cotisations afférentes. Les décisions que nous aurons à prendre dans un avenir rapproché devront tenir compte du portrait de nos effectifs.

Campagne *Savoir décider*

C'est en janvier 2009 que la nouvelle campagne publicitaire pancanadienne de la profession de CA a été lancée. Sous le thème *Savoir décider*, cette campagne s'est déclinée en plusieurs volets, à la télévision, à la radio, dans les médias écrits et sur des panneaux d'affichage notamment. Nous souhaitons bien entendu que les résultats et les retombées de cette opération soient tout aussi concluants que ceux de la campagne précédente, *L'avantage CA*. Comme le Comité sur la marque CA s'était fixé l'année 2010 comme échéance, il poursuivra son processus d'évaluation de la stratégie de marque au cours de la prochaine année.

Affaires publiques

L'Ordre a poursuivi son action auprès de l'appareil gouvernemental. D'abord, nous avons présenté deux mémoires au ministère des Finances du Québec, portant respectivement sur la révision du cadre législatif destiné à lutter contre les planifications fiscales agressives et sur la réforme du droit des associations personnalisées.

Ensuite, l'Ordre a appuyé l'ICCA et l'Institut des CA de l'Ontario dans leur démarche concernant les qualités requises pour être expert-comptable telles que définies dans le projet de loi C-4, *Loi régissant les organisations à but non lucratif et certaines personnes morales*. L'Ordre a ainsi pu être entendu devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes.

Nous avons aussi suivi de très près le dossier de la mobilité de la main-d'œuvre. Nous avons travaillé de concert avec les autres ordres de CA au Canada de même que le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Office des professions dans le cadre des modifications qu'il était proposé d'apporter à l'*Accord sur le commerce intérieur* pour assurer la pleine mobilité de la main-d'œuvre au Canada. La profession de CA a naturellement appuyé l'objectif des chefs de gouvernement, qui voulaient que le marché de la main-d'œuvre bénéficie de la latitude nécessaire pour faire face aux difficultés économiques actuelles. Elle a toutefois également rappelé qu'il était important de prévenir tout nivellement par le bas des normes professionnelles.

Enfin, l'Ordre a organisé, pour une troisième année, le Colloque CA-Parlementaires, qui favorise des rapprochements avec des représentants de l'appareil gouvernemental et des CA du secteur public de la région de Québec.

Gouvernance

L'entrée en vigueur du projet de loi nº 75, qui a entraîné une refonte du *Code des professions*, a amené un certain nombre de changements dans le vocabulaire des ordres professionnels. Nous pouvons penser que ces changements – par exemple le Bureau qui est devenu le Conseil d'administration – aideront les gens à mieux s'y reconnaître dans l'univers terminologique des ordres professionnels. Cette refonte nous amènera aussi à revoir, au cours des prochaines années, la gouvernance de l'Ordre, notamment la taille du Conseil d'administration et sa représentativité géographique.

Bonne lecture!

Nous vous invitons maintenant à parcourir les rapports sur les diverses activités et les différents comités de l'Ordre présentés dans les pages qui suivent. Tous les efforts investis et la qualité du travail réalisé par les membres bénévoles de même que les employés de l'Ordre se reflètent dans ce bilan impressionnant de l'année 2008-2009.

En terminant, nous tenons à adresser nos sincères remerciements aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur fidèle collaboration. Merci également aux nombreux bénévoles des comités et des regroupements régionaux pour leur générosité et leur dévouement, ainsi qu'aux membres du personnel et de l'équipe de direction de l'Ordre pour leur soutien et leur efficacité. Sans le travail extraordinaire de cet ensemble de personnes, rien de tout ce que vous lirez n'aurait été possible.

Le président du Conseil,

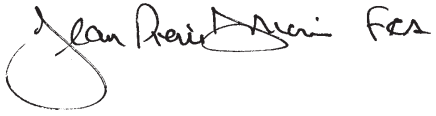

Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCA

Membres du **Conseil d'administration** et du **Comité exécutif**

Comité exécutif

De gauche à droite : **Alain Côté, CA, IAS.A**, vice-président du Conseil • **Benoit Caron, CA** • **Jean Laflamme, CA** • **Daniel McMahon, FCA**, président et chef de la direction et secrétaire • **Manon Durivage, CA** • **Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A**, président du Conseil • **Michel Théroux, FCA**, président sortant • **Jacques Lefebvre**, **ASC***

Conseil d'administration

Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A (2008-09-18) – président du Conseil élu au suffrage universel • région de Montréal

Alain Côté, CA, IAS.A (2007-09-15) – vice-président du Conseil • région de Montréal

Benoit Caron, CA (2007-09-15) • région de l'Outaouais

Manon Durivage, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Jean Laflamme, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Jacques Lefebvre, **ASC*** (2007-09-15)

Michel Théroux, FCA, président sortant

Daniel McMahon, FCA, président et chef de la direction et secrétaire

Grégoire Arsenault, CA, CA•TI (2008-09-18) • région du Nord-Est

Michel Bergeron, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Martine Clément, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Frank Di Tomaso, FCA (2008-09-18) • région de Montréal

Alain Dugal, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Yves Dugré* (2008-09-18)

Jacques Filion, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Lucie Gervais, CA (2007-09-15) • région de Québec

Charles Jacobs, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Isabelle Lemay, CA (2008-09-18) • région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Daniel Y. Lemieux, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Gloria Lemire, CA (2008-09-18) • région de Trois-Rivières

Claudine Lévesque, FCA (2008-09-18) • région du Nord-Ouest

Suzanne Maisonneuve-Benoit* (2007-09-15)

Denis Majeau, CA (2008-09-18) • région de Québec

Serge Mallette, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Ghislain Parent, FCA (2008-09-18) • région de Montréal

Jocelyn Patenaude, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Hélène Racine, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Manon Roy, CA, CA•EJC (2008-09-18) • région de Québec

Denis Savard, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Pierre Séguin* (2008-09-18)

Louisiane Veilleux, CA (2007-09-15) • région des Cantons de l'Est

**Représentant(e) du public désigné(e) par l'Office des professions du Québec*

Les membres du Comité exécutif ont assisté à dix réunions statutaires et à deux réunions extraordinaires au cours de l'année.
Les membres du Conseil d'administration ont assisté à six réunions statutaires et à une réunion extraordinaire.

L'Assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 18 septembre 2008.

L'Assemblée générale annuelle, où sera présenté le rapport annuel 2008-2009, se tiendra le 12 septembre 2009.

Résolutions

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- la nomination des scrutateurs aux fins des élections;
- la désignation du candidat à la présidence du Conseil pour l'exercice 2009-2010;
- la nomination des membres et de certains des présidents des comités statutaires de l'Ordre;
- la nomination d'inspecteurs-enquêteurs;
- la délégation de certains pouvoirs au Comité exécutif;
- l'approbation de l'examen professionnel de l'Ordre (EFU de 2008) et de ses résultats;
- l'approbation de la transmission à l'Office des professions, pour fins d'adoption, des projets de règlement suivants :
  - *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés qui exercent la comptabilité publique;*
  - *Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec;*
  - *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec;*
  - *Règlement modifiant le Code de déontologie des comptables agréés;*
  - *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec;*
- le renouvellement de mandat des syndics adjoints.

Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :

- les nominations des représentants de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- l'autorisation de porter des plaintes pour la pratique illégale de la comptabilité publique, pour l'usurpation du titre de comptable agréé et, dans certains cas, l'autorisation d'entreprendre des procédures en injonction appropriées ou d'obtenir un mandat de perquisition;
- l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du *Code des professions* et le refus d'inscrire une personne au Tableau de l'Ordre;
- l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription au Tableau de l'Ordre à certains membres;
- l'imposition de stages de perfectionnement ou d'autres mesures à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- l'accréditation des maîtres de stage à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- la radiation de membres du Tableau de l'Ordre pour défaut de paiement de leur cotisation, ou pour la non-inscription au Tableau de l'Ordre (conformément à l'article 46 (5°) du *Code des professions*) des membres qui n'ont pas respecté les formalités d'inscription, ou le non-respect du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*;
- les nominations de CA•TI et de CA•EJC;
- la nomination d'inspecteurs-enquêteurs;
- l'approbation des modalités et mesures liées au non-respect par les membres du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*;
- l'approbation d'une modification des frais d'administration afférents aux suivis du défaut de respecter les conditions et modalités du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*;
- l'approbation, sur le plan des principes, de l'incorporation au *Code de déontologie des comptables agréés* d'un renvoi dynamique aux règles d'indépendance adoptées par le Comité sur la confiance du public prévues au chapitre 204 du Code de déontologie harmonisé canadien des comptables agréés;
- l'approbation du dépôt d'une proposition concernant les exceptions à la mobilité de la main-d'œuvre, conformément à l'article 708 du chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI), auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'Office des professions du Québec;
- l'approbation des *Exigences en matière d'expérience pratique – version révisée en janvier 2009* et de leur entrée en vigueur à compter du 1er septembre 2009;
- l'approbation d'une convention avec l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) pour établir les principes, les obligations et les modalités en vertu desquels l'Ordre et l'Autorité communiqueront des renseignements susceptibles d'assurer la mise en œuvre de cette convention, ainsi que des renseignements qui permettront d'assurer une meilleure protection du public;
- l'adhésion de l'Ordre des comptables agréés du Québec aux termes du protocole d'entente entre le Directeur de l'état civil et le CIQ;
- la nomination d'un secrétaire substitut au Conseil de discipline, au Conseil d'arbitrage des comptes et au Comité de révision;
- l'adoption de modalités et conditions concernant les informations à fournir à l'Ordre en vertu de l'article 62.2 du *Code des professions*;
- l'approbation d'une convention avec l'Autorité pour l'encadrement des planificateurs financiers membres de l'Ordre;

- l'acceptation partielle d'une demande d'indemnisation et le rejet des autres demandes présentées en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des comptables agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec*;
- l'approbation d'un *Engagement à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre l'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Ordre des experts-comptables de France et avec le soutien de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes*;
- l'autorisation de poursuivre les démarches nécessaires pour arriver à conclure un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec l'Ordre des experts-comptables;
- l'autorisation de poursuivre les discussions et les démarches nécessaires pour arriver à conclure un ARM avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de France;
- l'approbation de la signature officielle de l'ARM avec l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, et la désignation des personnes autorisées à signer l'ARM au nom de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Conseil des anciens présidents

Michel Théroux, FCA
Claude Gauvin, FCA
Lucette Poliquin, FCA, IAS.A
Pierre Brochu, FCA
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Levesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy D'Orsonnens, FCA
Charles Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
François J. Bastien, FCA
Jacques Raymond, FCA
H. Marcel Caron, FCA

Tableau de l'Ordre

> Evelyne Tessier

Au cours de l'exercice, 416 nouveaux membres ont été admis à la profession après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable agréé.

Depuis le 31 mars 2008, il y a eu une augmentation nette de 93 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 17 477. De ce nombre, 1 240 membres entrent dans la catégorie des membres non actifs.

La cotisation de base pour l'ensemble des comptables agréés s'établissait à 1 000 $, ce qui comprend le montant de 450 $ représentant les frais de service versés à l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La cotisation, payable le 1er avril 2008, pouvait également être acquittée en deux versements égaux effectués les 1er avril et 1er juin 2008, moyennant des frais administratifs additionnels de 10 $. Certains membres (les membres non actifs) versaient une cotisation réduite, établie à 210 $. À ces cotisations s'ajoutait un montant de 24,80 $ perçu pour l'Office des professions du Québec.

La coordonnatrice,
Tableau de l'Ordre et Affaires juridiques,
Evelyne Tessier

Demandes de délivrance de permis de comptable agréé

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1er alinéa de l'art. 184 du *Code des professions*	414	414	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	1	1	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	8	4	3	1

Demandes de délivrance de permis temporaires, restrictifs, restrictifs temporaires et spéciaux

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires • Article 37 de la *Charte de la langue française*	5	2	2	1
Permis temporaires • Article 41 du *Code des professions*	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires • Article 42.1(1°) du *Code des professions*	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires • Article 42.1(2°) du *Code des professions*	0	0	0	0
Permis spéciaux • Article 42.2 du *Code des professions*	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Permis restrictifs • Article 40 de la *Charte de la langue française*	2	1	1	0

Permis de comptable agréé délivrés au 31 mars 2008		415
Permis de comptable agréé délivrés selon la catégorie		**419**
Permis réguliers	416	
Permis temporaires	0	
Permis temporaires par affiliation	2	
Permis restrictifs	1	
Autorisations spéciales accordées	0	
Autorisations spéciales renouvelées	0	

Suspensions ou révocations de permis au 31 mars 2008		1
Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie		**1**

	Suspension	Révocation
Permis réguliers	0	1
Permis réguliers par réciprocité	0	0
Permis réguliers par affiliation	0	0
Permis temporaires	0	0
Permis temporaires par affiliation	0	0
Permis restrictifs	0	0

Membres détenant un permis de comptable agréé au 31 mars 2008		17 384
Inscriptions au Tableau de l'Ordre		**464**
Par voie d'examen, selon l'article 1 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*	414	
Par réinscription	45	
Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la *Loi sur les comptables agréés*	4	
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 22 de la *Loi sur les comptables agréés*	1	
Inscription avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	
Inscription avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	
Retraits du Tableau de l'Ordre		**371**
Décès	69	
Démissions	204	
Radiations • Non-paiement de la cotisation annuelle	37	
Radiations • Non-respect du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*	11	
Radiations • Non-respect du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*	23	
Radiations • Décision du Conseil de discipline	5	
Non-inscription • Décision du Comité exécutif	20	
Expiration du permis temporaire	2	
Expiration du permis restrictif	0	
Effectif au 31 mars 2009		**17 477**

Tableau de l'Ordre > suite

Répartition des membres par région électorale		**17 477**
Montréal	11 000	
Québec	2 227	
Trois-Rivières	550	
Cantons de l'Est	723	
Outaouais	263	
Nord-Est	358	
Abitibi-Témiscamingue	213	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	341	
Canada, hors du Québec	1 051	
Hors du Canada	751	

Répartition des membres selon le sexe		**17 477**
Femmes	6 482	
Hommes	10 995	

Tableau des candidats à l'exercice de la profession

Au 31 mars 2009, 1 920 candidats étaient inscrits à l'Ordre, soit 227 de plus qu'à la même date en 2008.
Voici l'évolution du Tableau des candidats à l'exercice de la profession.

Candidats inscrits au 31 mars 2008		1 693
Inscriptions au Tableau des candidats		**724**
Par voie d'inscription	721	
Par réinscription	3	
Par décision du Comité exécutif	0	
Retraits du Tableau des candidats		**497**
Agrément	414	
Réciprocité	1	
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, expiration du délai de réussite à l'Évaluation uniforme, expiration du délai pour satisfaire aux exigences du stage et décisions du Comité exécutif	82	
Candidats inscrits au 31 mars 2009		**1 920**

Décès du 1er avril 2008 au 31 mars 2009

Gaétan Aubin, CA
Linda Diane Barry, CA
René Bergeron, CA
Laurent Bertrand, CA
Joseph Bessette, CA
Lawrence Bessner, FCA
Keith Boocock, CA
Guy Boulanger, FCA
Jacques Bourgeois, CA
Jean Jacques Bouvrette, CA
Jean-Charles Brault, CA
Reynald Brisson, CA
Bryan Burchill, CA
James Gordon Butler, CA
Harold Carstairs, CA
Claude Chevalier, CA
Abraham Chodos, FCA
Fernand Choquette, CA
Georges Cloutier, CA
Isadore Cohen, CA
André Côté, FCA
G. Ian Craig, FCA
Jean-Louis Dallaire, CA
J. Alfred Depatie, CA
Gilles Doucet, CA
Réal Dubois, CA
Claude Duclos, CA
Henri Dumas, CA
Isadore Ferstman, CA
Albert Gagné, CA
Michel Gagné, CA
Jean-Paul Gagnon, CA
Jean-Yves Gauthier, CA
Blair Bruce Gibson, CA
Philip Grotsky, CA
Victor Houghton, CA
Pierre Jalbert, FCA
Ove Billeskov Jansen, CA
Arthur Timothy Kelly, CA
Pierre Laberge, CA
Claude Laforce, FCA
Jean-Paul Lavergne, CA
Michel Lebel, CA
Henri Lefrançois, CA
Francine Lemire, CA
John Francis Lewis, FCA
Jacques Lorange, CA
Ernest Boyd Marsh, CA
Richard Mathieu, CA
Philip Miller, CA
Joshua Millman, CA
André Montgrain, CA
Gino Motafferi, CA
Jean Jacques Ouellette, CA
Louis De G. Page, CA
Stanley Ronald Pinkus, CA
Lyon Lionel Rappaport, CA
Roxane Roubeiz, CA
Louise Sauvé, CA
Israel J. Sheinman, CA
Leo Simkover, CA
Jack Rubin Stein, CA
Robert Talbot, CA
J. Maurice Tremblay, CA
Robert Tremblay, CA
Karolyne Vinet, CA
Georges Zakarian, CA
Leonard Samuel Zalter, CA
Melvin Zwaig, FCA

Comité de **vérification**

> Denis Savard, CA

Le Comité de vérification examine les questions relatives aux affaires financières et aux mécanismes de vérification externe de l'Ordre dans le but de soutenir le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance.

Le Comité de vérification est composé uniquement de membres du Conseil d'administration désignés par ce dernier et indépendants du Comité exécutif. Son secrétariat est assuré par la directrice, Finances, de l'Ordre. Le Comité s'est réuni à cinq reprises au cours de la dernière année. Il a eu l'occasion de rencontrer le vérificateur externe en l'absence des membres de la direction.

Notamment, le Comité :

- révise les états financiers de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations, dans le but d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration; il a entre autres évalué si l'Ordre était assujetti aux IFRS et a conclu que non;
- évalue l'indépendance et l'objectivité du vérificateur externe ainsi que l'efficacité du processus de vérification externe;
- contribue à la préservation de l'objectivité et de l'indépendance du vérificateur externe, par exemple en approuvant tous les honoraires qui lui sont versés;
- surveille le processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements;
- surveille les activités de contrôle et de gestion de risques.

Le Comité a également la responsabilité de recommander la nomination, la reconduction ou le remplacement du vérificateur externe. Le mandat de vérification externe a fait l'objet d'un processus de soumission quinquennal au début de 2008. Ainsi, le mandat pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, première année du cycle de cinq ans, a été confié à Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.

Le choix du cabinet d'experts-comptables effectué par le Comité et soumis au Conseil d'administration a été approuvé par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Comité,
Denis Savard, CA

Membres du Comité

Jocelyn Patenaude, CA
Hélène Racine, CA

Invitée : Évelyn Paquin, FCA

Secrétaire : Marie-France Langlois, CA

États **financiers**

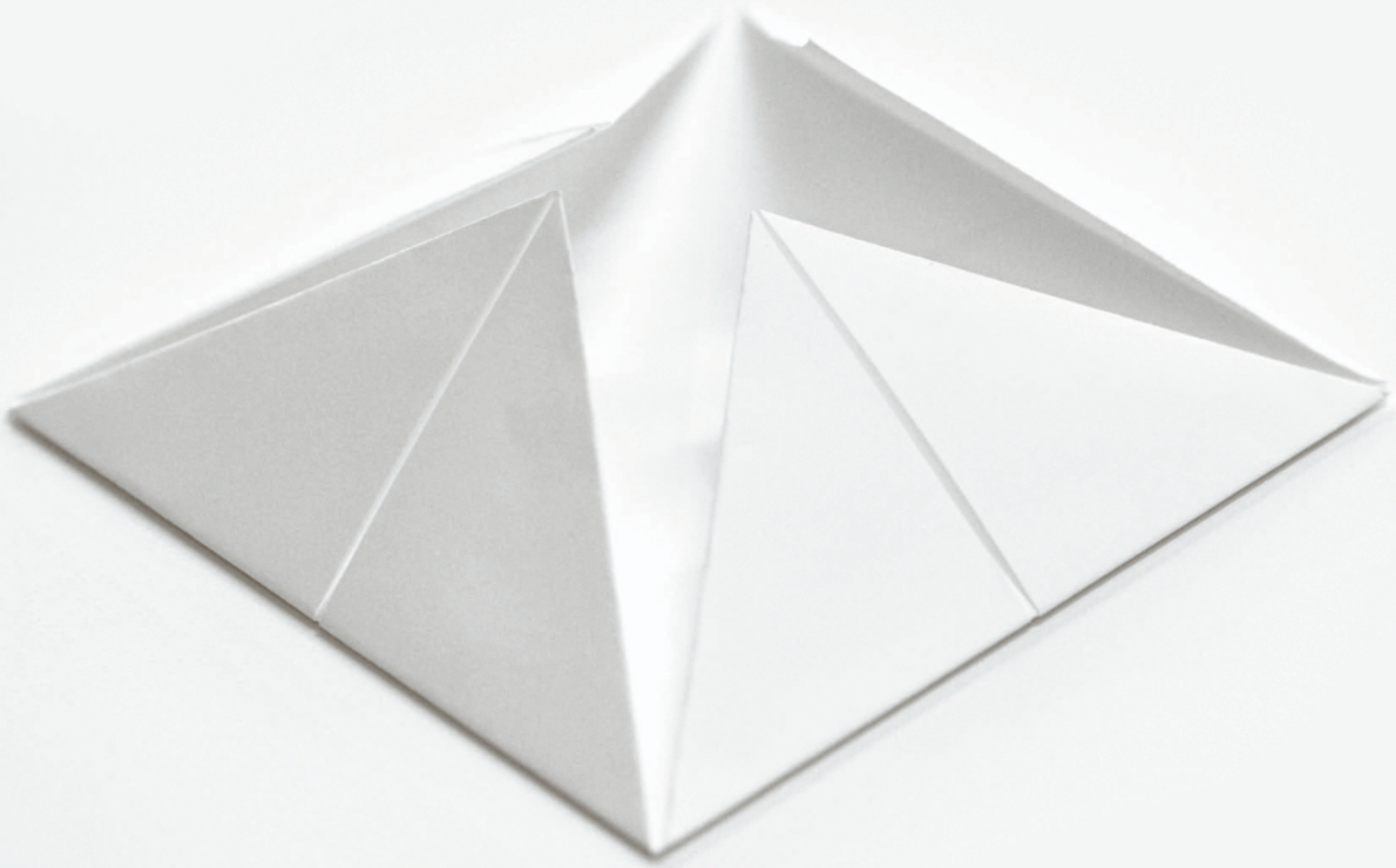

Rapport des **vérificateurs**

Aux membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec
Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de la période annuelle terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période annuelle terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres donnés à des fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.[1]

Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.
Montréal, le 1er mai 2009

[1] CA auditeur, permis n° 15101

Responsabilité de la direction générale
à l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,

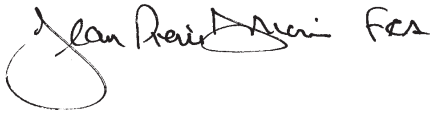

Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCA

Bilan au 31 mars 2009

	2009				2008
	Fonds d'administration générale $	Fonds d'indemnisation $	Fonds d'assurance $	**Total** $	Total $
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	13 823 526	1 216 538	1 727 272	**16 767 336**	10 996 122
Placements (note 7)	35 622	-	-	**35 622**	507 324
Créances (note 8)	1 417 098	14 113	197 816	**1 629 027**	1 503 078
Frais payés d'avance	280 572	-	-	**280 572**	171 389
	15 556 818	1 230 651	1 925 088	**18 712 557**	13 177 913
PLACEMENTS (note 7)	499 832	84 528	124 039	**708 399**	5 685 406
IMMOBILISATIONS (note 9)	1 083 489	-	-	**1 083 489**	1 044 661
	17 140 139	1 315 179	2 049 127	**20 504 445**	19 907 980
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Fournisseurs et charges à payer (note 10)	5 079 240	-	180 758	**5 259 998**	4 939 746
Produits perçus d'avance	6 359 003	-	-	**6 359 003**	6 016 878
	11 438 243	-	180 758	**11 619 001**	10 956 624
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	49 000	-	-	**49 000**	52 500
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 11)	821 100	-	-	**821 100**	934 800
RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (note 12)	-	-	1 035 899	**1 035 899**	836 865
PRODUITS REPORTÉS (note 13)	-	-	832 470	**832 470**	1 130 590
	12 308 343	-	2 049 127	**14 357 470**	13 911 379
SOLDES DE FONDS					
Affectations d'origine interne pour :					
• Immobilisations	1 083 489	-	-	**1 083 489**	1 044 661
• Regroupements	365 979	-	-	**365 979**	292 728
• Orientation du Programme de formation professionnelle	664 817	-	-	**664 817**	679 876
• Produits et services professionnels	1 000 000	-	-	**1 000 000**	546 862
• Régime de retraite	400 000	-	-	**400 000**	400 000
Non affecté	1 317 511	-	-	**1 317 511**	1 670 413
Fonds d'indemnisation	-	1 315 179	-	**1 315 179**	1 351 587
Fonds d'assurance	-	-	-	**-**	10 474
	4 831 796	1 315 179	-	**6 146 975**	5 996 601
	17 140 139	1 315 179	2 049 127	**20 504 445**	19 907 980

ENGAGEMENTS (note 14)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du Conseil,

Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A

Le président du Comité des finances,

Daniel Y. Lemieux, CA

Résultats de la période annuelle terminée le 31 mars 2009

	2009					2008
	Budget (note 2) $	Fonds d'administration générale $	Fonds d'indemnisation $	Fonds d'assurance $	**Total** $	Total $
PRODUITS						
Cotisations des membres et des candidats à l'exercice de la profession	16 460 900	16 375 974	-	-	**16 375 974**	16 181 532
Inscriptions des membres et des candidats	459 000	419 680	-	-	**419 680**	412 780
Produits et services professionnels :						
• Formation continue	5 094 200	4 986 116	-	-	**4 986 116**	4 504 022
• Publications	476 100	418 832	-	-	**418 832**	517 254
• Autres	101 300	90 226	-	-	**90 226**	66 842
Inspection professionnelle	1 200 300	1 200 322	-	-	**1 200 322**	1 515 553
Examen	899 500	1 008 294	-	-	**1 008 294**	791 575
Activités	623 500	688 251	-	-	**688 251**	855 933
Revenus de placement	446 200	-	-	-	-	243 913
Produits et services commerciaux	415 000	526 704	-	-	**526 704**	364 637
Amendes	30 000	46 274	-	-	**46 274**	56 331
Ristournes de régimes d'assurance afférentes à la période	-	-	-	176 918	**176 918**	456 716
Divers (note 15)	553 100	525 626	-	267 823	**793 449**	740 544
	26 759 100	26 286 299	-	444 741	**26 731 040**	26 707 632
CHARGES (Annexe A) (note 11)						
Direction et affaires externes	1 824 100	1 810 328	-	-	**1 810 328**	1 589 078
Encadrement de la profession	3 708 100	3 521 154	6 190	-	**3 527 344**	3 398 165
Services aux membres	7 853 700	6 872 944	-	-	**6 872 944**	6 599 285
Accès à la profession	2 698 100	2 696 662	-	-	**2 696 662**	2 629 333
Administration (notes 9 et 14)	3 665 400	3 993 885	23 091	68 789	**4 085 765**	3 760 133
Services de l'ICCA (note 1)	7 215 400	7 151 949	-	-	**7 151 949**	7 062 587
Ristournes aux membres assurés	-	-	-	176 918	**176 918**	456 716
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 12)	-	-	-	199 034	**199 034**	58 578
	26 964 800	26 046 922	29 281	444 741	**26 520 944**	25 553 875
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(205 700)	239 377	(29 281)	-	**210 096**	1 153 757

Évolution des soldes de fonds de la période annuelle terminée le 31 mars 2009

	2009								
	Fonds d'administration générale						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	**Total**
	Investi en immobilisations $	Affecté aux regroupements $	Affecté à l'orientation PFP* $	Affecté aux PSP** $	Affecté au régime de retraite $	Non affecté $	$	$	$
SOLDE D'OUVERTURE	1 044 661	292 728	679 876	546 862	400 000	1 628 292	1 344 460	-	**5 936 879**
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(440 221)	(289 447)	22 578	-	-	946 467	(29 281)	-	**210 096**
Acquisition d'immobilisations	480 954	(2 880)	-	-	-	(478 074)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(1 905)	-	-	-	-	1 905	-	-	-
Virements interfonds (note 16)	-	365 578	(37 637)	453 138	-	(781 079)	-	-	-
	1 083 489	**365 979**	**664 817**	**1 000 000**	**400 000**	**1 317 511**	**1 315 179**	-	**6 146 975**
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, au début de la période	-	-	-	-	-	42 121	7 127	10 474	**59 722**
Variation des pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente survenues au cours de la période	-	-	-	-	-	(42 121)	(7 127)	(10 474)	**(59 722)**
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, à la fin de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE	**1 083 489**	**365 979**	**664 817**	**1 000 000**	**400 000**	**1 317 511**	**1 315 179**	-	**6 146 975**

	2008								
	Fonds d'administration générale						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	**Total**
	Investi en immobilisations $	Affecté aux regroupements $	Affecté à l'orientation PFP* $	Affecté aux PSP** $	Affecté au régime de retraite $	Non affecté $	$	$	$
SOLDE D'OUVERTURE	709 172	337 991	670 383	546 862	150 000	1 031 460	1 337 254	-	**4 783 122**
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(470 477)	(358 622)	14 217	-	-	1 961 433	7 206	-	**1 153 757**
Acquisition d'immobilisations	807 023	(1 660)	-	-	-	(805 363)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(1 057)	-	-	-	-	1 057	-	-	-
Virements interfonds (note 16)	-	315 019	(4 724)	-	250 000	(560 295)	-	-	-
	1 044 661	**292 728**	**679 876**	**546 862**	**400 000**	**1 628 292**	**1 344 460**	-	**5 936 879**
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période	-	-	-	-	-	42 121	7 127	10 474	**59 722**
SOLDE DE CLÔTURE	**1 044 661**	**292 728**	**679 876**	**546 862**	**400 000**	**1 670 413**	**1 351 587**	**10 474**	**5 996 601**

* Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures.

** Le solde affecté aux Produits et services professionnels sert au développement des activités de formation continue.

Flux de trésorerie de la période annuelle terminée le 31 mars 2009

	2009	2008
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**210 096**	1 153 757
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissement des immobilisations	**438 486**	471 534
• Perte (gain) sur cession d'immobilisations	**1 735**	(1 057)
• Gain sur cession de placements	**(13 800)**	-
• Perte de valeur des placements	**731 648**	396 761
• Amortissement de l'avantage incitatif reporté	**(3 500)**	(88 122)
• Diminution du passif au titre des prestations constituées	**(113 700)**	(270 800)
• Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres	**199 034**	58 578
• Diminution des produits reportés du Fonds d'assurance	**(298 120)**	(144 559)
	1 151 879	1 576 092
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 17)	**427 245**	1 186 942
	1 579 124	2 763 034
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des produits reportés du Fonds d'assurance	-	45 183
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de la cession de placements	**4 706 761**	173 141
Acquisition de placements	**(35 622)**	(6 544 603)
Acquisition d'immobilisations	**(480 954)**	(807 023)
Produits de la cession d'immobilisations	**1 905**	1 057
Augmentation de l'avantage incitatif	-	56 000
	4 192 090	(7 121 428)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**5 771 214**	(4 313 211)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE ANNUELLE	**10 996 122**	15 309 333
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE ANNUELLE	**16 767 336**	10 996 122

Notes complémentaires • 31 mars 2009

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est constitué en vertu de la *Loi sur les comptables agréés du Québec*. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998 et reconduit le 23 mai 2006, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications. Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3e al., par. 6e, sous-par. b et a. 12.2).

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Conseil d'administration le 7 février 2008.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Nouvelles normes adoptées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série des chapitres 4400 et dans le chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption de ces nouvelles normes a entraîné des modifications dans la présentation de l'état des flux de trésorerie et dans les notes complémentaires. L'information à fournir sur la ventilation des charges est présentée à la note 4 c).

i) Informations à fournir concernant le capital

Le 1er avril 2008, la direction a adopté le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, « Informations à fournir concernant le capital », qui établit des normes relatives aux informations à fournir sur le capital de l'entité et sur la façon dont il est géré. La mise en application de ces normes par l'Ordre n'a eu aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière (note 18).

ii) Instruments financiers

Le 1er avril 2008, la direction a choisi d'adopter les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du *Manuel de l'ICCA*, qui remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces normes modifient et améliorent les obligations d'information, de façon à obliger l'entité à fournir des informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques. Leur mise en application par l'Ordre n'a eu aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière (note 5).

iii) Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

L'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, précise que le risque de crédit propre à l'entité et celui de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. L'adoption du CPN-173 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de l'Ordre ni sur la détermination de la juste valeur de ses actifs financiers et de ses passifs financiers.

iv) Normes générales de présentation des états financiers

L'ICCA a modifié le chapitre 1400 du *Manuel de l'ICCA*, « Normes générales de présentation des états financiers », y ajoutant l'exigence selon laquelle, lors de l'établissement des états financiers, la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette modification est entrée en vigueur le 1er avril 2008 et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Ordre.

b) Modifications comptables futures

i) Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables (CNC) a annoncé que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, sous réserve de certaines exceptions dont les organismes sans but lucratif, adopteront les Normes internationales d'information financière (IFRS) à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. L'Ordre peut choisir d'adopter les IFRS. La direction évalue actuellement les incidences qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes.

ii) Fondements conceptuels des états financiers

Le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, « Fondements conceptuels des états financiers », a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met dorénavant moins l'accent sur le principe du rapprochement. Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er avril 2009. La direction évalue actuellement les effets de ces changements sur les états financiers de l'Ordre.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds. Les revenus de placement y afférents sont constatés à titre de produits reportés dans le bilan.

b) Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats, tandis que les gains et les pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont inclus directement dans l'état de l'évolution des soldes de fonds jusqu'à ce que les actifs soient sortis du bilan ou qu'ils subissent une perte de valeur durable, auxquels cas ils sont inscrits à l'état des résultats.

c) Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications (inclus dans les « Produits et services professionnels – Autres »). Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les titres « Frais d'occupation » et « Frais généraux ». Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- charges liées au loyer, aux assurances et aux taxes – selon la superficie utilisée;
- charges liées aux téléphones et fournitures – selon le nombre de postes de travail utilisés;
- charges liées au matériel bureautique et à la papeterie – selon le taux d'utilisation des imprimantes.

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2009	2008
	$	$
Inspection professionnelle	**132 611**	93 786
Formation continue et publications	**213 500**	213 884
Frais généraux non répartis	**1 425 915**	1 347 943
	1 772 026	1 655 613

d) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

e) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de la période. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des produits perçus d'avance de la formation continue, de la moins-value au titre des placements et du passif au titre des prestations constituées. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les parts de Fonds commun du marché monétaire et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

g) Placements à court terme

Les placements à court terme sont composés de dépôts à terme et de titres à revenu fixe dont les échéances sont de plus de 90 jours mais inférieures à 12 mois.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux/Période
Mobilier et matériel	Dégressive	20 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, soit 16 ans

i) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution du loyer.

j) Régimes d'avantages sociaux des salariés

L'Ordre offre un régime de retraite qui, jusqu'au 31 décembre 2006, était un régime de retraite contributif à prestations déterminées. À compter du 1er janvier 2007, le régime à prestations déterminées est maintenu pour les services passés antérieurs à cette date et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations déterminées pour les services ultérieurs.

i) Prestations déterminées pour les services passés

La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

L'Ordre amortit l'actif (l'obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

L'Ordre a adopté les conventions suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires;

- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 12 ans et de 11 ans au 31 décembre 2008 (13 ans et 11 ans au 31 décembre 2007).

ii) Cotisations déterminées

Le coût du régime est établi en fonction du montant des cotisations de l'employeur et des participants.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

En conformité avec le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs financiers	Catégorie	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Réserve pour fluctuation des sinistres	Autres passifs financiers	Coût

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif qui serait reçu ou versé lors du règlement d'un actif financier ou d'un passif financier à la date de clôture. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, fournisseurs et charges à payer

Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent approximativement à leur valeur historique en raison de leur échéance prochaine.

ii) Placements

La juste valeur des placements est déterminée selon les cours du marché, à l'exception du PCAA, dont la juste valeur est déterminée de la façon décrite à la note 7.

iii) Réserve pour fluctuation des sinistres

La réserve pour fluctuation des sinistres est comptabilisée au coût, la juste valeur n'étant pas déterminable puisqu'elle repose sur d'éventuels sinistres dont les montants et les dates ne sont pas connus.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées dans l'état de l'évolution des soldes de fonds et sont passées en résultat lorsqu'elles se réalisent ou lorsqu'il s'agit d'une perte de valeur durable.

Durant la période annuelle, les actifs financiers disponibles à la vente ont généré des revenus d'intérêts de 195 432 $ et des pertes nettes de 594 758 $, lequel montant tient compte de leur perte de valeur durable.

Gestion des risques

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 31 mars 2009 des instruments financiers à cette date.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

	RISQUES			
			Risques de marché	
	Crédit	Liquidité	Change	Taux d'intérêt
Évalués à la juste valeur				
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X
• Créances	X			
• Placements	X	X	X	X
• Fournisseurs et charges à payer		X		
Évalué au coût				
• Réserve pour fluctuation des sinistres		X		

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autres influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Les concentrations importantes du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé se rapportent à des secteurs d'activité, et l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique. L'Ordre est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ce qui lui ferait subir une perte financière.

Le montant total de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et des placements, déterminés à la juste valeur, correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements à court terme est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des parts de Fonds commun du marché monétaire, des bons du Trésor du Canada et des dépôts à terme. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à la politique de placement de l'Ordre.

ii) Créances

Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, l'Ordre ayant une clientèle considérable. Les montants à recevoir proviennent en grande partie des membres de l'Ordre. Au 31 mars 2009, les montants à recevoir des membres représentaient 73 % du montant total recouvrable.

L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc pour les montants à recevoir, selon le cas. Le solde des créances qui représentent des actifs financiers détenus à des fins de transaction a été provisionné pour un montant de 8 503 $ (5 020 $ en 2008) et correspond à des soldes de plus de 90 jours suivant la date de facturation. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont constatés dans la période d'encaissement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour fluctuation des sinistres, il n'y a pas d'échéance connue, car elle a trait à des sinistres éventuels.

c) Risques de marché

L'Ordre est exposé aux risques de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Les risques de marché sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison de variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre est le dollar canadien. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Au 31 mars 2009, l'Ordre ne détenait pas de placements exposés au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre.

Les dépôts à terme, les parts de Fonds commun du marché monétaire et les bons du Trésor du Canada sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leurs échéances à court terme. Donc, ce risque n'a pas d'incidence significative.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2009	2008
	$	$
Trésorerie	**2 396 507**	2 423 812
Fonds commun du marché monétaire	**10 745 055**	8 562 310
Bons du Trésor du Canada	**3 568 280**	-
Dépôts à terme	**57 494**	10 000
	16 767 336	10 996 122

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. La juste valeur des équivalents de trésorerie correspond au coût. Le taux de rendement des parts de Fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Il a été de 2,61 % pour la période annuelle (4,0 % en 2008). Le taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de la période annuelle varie de 3,0 % à 3,65 %, et leur échéance est de 90 jours ou moins.

7. PLACEMENTS

a) Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont détenus pour une période de plus de 90 jours et leur juste valeur correspond à leur coût. Les taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de la période annuelle vont de 0,25 % à 1,90 % (2,5 % à 3,71 % en 2008) et leurs échéances sont en deçà d'un an.

b) Obligations de sociétés

Au 31 mars 2009, l'Ordre détenait des obligations d'une société pour lesquelles la direction a procédé à une radiation totale de la valeur du titre soit 394 040 $, comptabilisée comme suit :

Les revenus de placement sur les obligations de sociétés ont été réduits respectivement de 278 026 $ au Fonds d'administration générale et de 47 018 $ au Fonds d'indemnisation à l'état des résultats. Les revenus de placement du Fonds d'assurance ont également été réduits de 68 996 $ à même les produits reportés au bilan. Les obligations viennent à échéance en février 2010.

Au 31 mars 2009, il n'y a aucun écart entre le coût et la juste valeur des obligations car elles ont été soit cédées, soit entièrement dévaluées. La cession des obligations s'est traduite par un gain de 13 800 $. Au 31 mars 2008, l'écart entre le coût et la juste valeur des obligations à long terme était reflété dans les variations des gains latents dans l'évolution des soldes de fonds. Le rendement effectif des obligations pour la période annuelle a été de 3,14 % (4,16 % en 2008).

	2009		2008	
	Coût $	Juste valeur $	Coût $	Juste valeur $
À court terme				
Dépôts à terme	**35 622**	**35 622**	105 484	105 484
Obligations de sociétés	**394 040**	-	395 868	401 840
	429 662	**35 622**	501 352	507 324
À long terme				
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (PCAA)	**1 442 770**	**708 399**	1 442 770	1 046 009
Obligations de sociétés	-	-	4 539 797	4 593 547
Dépôts à terme	-	-	45 850	45 850
	1 442 770	**708 399**	6 028 417	5 685 406
	1 872 432	**744 021**	6 529 769	6 192 730

c) Part d'un Fonds commun du marché monétaire (PCAA)

Le 31 mars 2009, l'Ordre détenait des parts d'un Fonds commun du marché monétaire d'un coût de 1 442 770 $ (1 442 770 $ en 2008), dont les actifs sont composés essentiellement de papier commercial adossé à des actifs « PCAA » non bancaire.

En août 2007, les émetteurs du PCAA non bancaire ont cessé d'honorer leurs engagements en raison d'une crise de liquidité. Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour le PCAA non bancaire, le gestionnaire a imposé une suspension du rachat des parts du fonds, qui sera maintenue jusqu'au moment où la valeur liquidative du fonds pourra raisonnablement être établie et qu'il y aura un marché actif sur lequel le PCAA non bancaire pourra être cédé. Afin de tenir compte d'une éventuelle dépréciation de ces titres, une moins-value totale de 41,6 % (18,5 % en 2008) de l'actif total du fonds a été enregistrée par le gestionnaire du fonds au 31 mars 2009.

Selon les PCGR, les contraintes additionnelles imposées aux porteurs de parts du fonds doivent être prises en compte aux fins de l'établissement de la juste valeur des parts détenues par l'Ordre. Ainsi, une provision pour prime de liquidité sur les parts du fonds de 134 177 $ (129 849 $ en 2008) a été constatée au 31 mars 2009 en sus de la moins-value établie par le gestionnaire du fonds. Cette provision correspond à l'incidence estimative des contraintes concernant les sorties de fonds imposées par le gestionnaire et correspond à 9,3 % (9 % en 2008) portant ainsi la moins-value totale à 50,9 %, soit 734 369 $ (27,5 %, soit 396 761 $ en 2008).

La moins-value de 23,4 % enregistrée au cours de la période, soit 337 608 $ (27,5 %, soit 396 761 $ en 2008), a été comptabilisée comme suit :

Les revenus de placement ont été réduits respectivement de 238 209 $ (279 947 $ en 2008) au Fonds d'administration générale et de 40 284 $ (47 342 $ en 2008) au Fonds d'indemnisation à l'état des résultats. Les revenus de placement du Fonds d'assurance ont également été réduits de 59 115 $ (69 472 $ en 2008) à même les produits reportés au bilan.

La direction est d'avis que l'estimation de la juste valeur de ses parts du fonds est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Néanmoins, cette juste valeur est fondée sur l'information disponible au 31 mars 2009 et sur l'appréciation, par la direction de l'Ordre, de la conjoncture des marchés financiers. Elle ne correspond pas à la valeur liquidative à laquelle pourraient être rachetées les parts du fonds. Des modifications des hypothèses, particulièrement avec l'évolution des conditions du marché, pourraient avoir une incidence sur la valeur du PCAA et, conséquemment, sur la valeur liquidative des parts, au cours de la prochaine période financière.

La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de l'Ordre, et cet écart pourrait influer sur les résultats financiers de l'Ordre.

L'Ordre possède les fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations financières à venir et n'anticipe pas que les problèmes de liquidité relatifs au PCAA auront une incidence défavorable significative.

8. CRÉANCES

	2009	2008
	$	$
Clients	**1 314 165**	948 514
Somme à recevoir d'une société d'assurance	**176 918**	456 716
Autres	**137 944**	97 848
	1 629 027	1 503 078

Le montant d'assurance correspond au surplus d'un régime d'assurance vie à verser aux membres assurés.

9. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur nette $	Valeur nette $
Mobilier et matériel	556 328	280 186	**276 142**	336 060
Logiciels	2 019 809	1 420 416	**599 393**	509 004
Matériel informatique	600 942	507 756	**93 186**	76 633
Améliorations locatives	131 161	16 393	**114 768**	122 964
	3 308 240	2 224 751	**1 083 489**	1 044 661

La charge d'amortissement de la période attribuée aux frais d'administration est de 438 486 $ (471 534 $ en 2008), dont 274 455 $ (257 027 $ en 2008) pour les logiciels.

Au cours de la période, l'Ordre a procédé à la sortie du bilan d'une partie des logiciels et du matériel informatique dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 367 261 $ pour les logiciels et de 20 188 $ pour le matériel informatique.

10. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2009	2008
	$	$
Services de l'ICCA	**2 045 480**	1 526 012
Fournisseurs	**1 352 581**	1 482 837
Salaires et retenues sur salaires	**666 518**	566 040
Taxes de vente à payer	**551 865**	477 092
Contribution à l'Office des professions du Québec	**466 636**	431 049
Dû aux membres participant à des régimes d'assurance[1]	**176 918**	456 716
	5 259 998	4 939 746

[1]Au cours de la période, une distribution des surplus du régime d'assurance vie de 176 918 $ a été approuvée.

11. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

a) Régimes à prestations déterminées

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2006. Au cours de la période, l'Ordre a approuvé le virement d'un montant maximum de deux millions de dollars pour investissement dans le régime à prestations déterminées. Cet investissement permettra de réduire la volatilité du coût du régime et aura pour effet de réduire les paiements minimums exigibles pour le remboursement du déficit accumulé, mentionnés à la note 14 sur les engagements. En conséquence, la prochaine évaluation actuarielle qui est prévue pour le 31 décembre 2009 pourrait être devancée au 31 décembre 2008.

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2009	2008	**2009**	2008
	$	$	$	$
Charge de retraite	**45 700**	27 000	**54 300**	52 800
Juste valeur de l'actif du régime	**6 128 300**	7 244 300	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	**7 151 100**	9 561 500	**504 400**	613 900
Situation de capitalisation - déficit	**(1 022 800)**	(2 317 200)	**(504 400)**	(613 900)
Éléments non constatés	**779 600**	1 954 500	**(73 500)**	41 800
Passif au titre des prestations constituées	**(243 200)**	(362 700)	**(577 900)**	(572 100)

Le passif au titre des prestations constituées des deux régimes combinés est de 821 100 $ (934 800 $ en 2008).

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts constatés sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régime de retraite capitalisé et régime de retraite sans capitalisation	
	2009	2008
Taux d'actualisation utilisé aux fins des coûts constatés	**5,0 %**	5,0 %
Taux d'actualisation utilisé aux fins des obligations	**7,25 %**	5,0 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	**6,0 %**	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,5 %**	3,5 %

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

	Régime de retraite capitalisé	
	2009	2008
Catégorie d'actifs :		
Actions canadiennes	**25 %**	26 %
Actions étrangères	**30 %**	29 %
Obligations	**43 %**	43 %
Marché monétaire	**2 %**	2 %
	100 %	100 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2009	2008	2009	2008
	$	$	$	$
Cotisations de l'employeur	**207 500**	247 000	-	-
Prestations versées	**210 300**	141 500	**48 500**	48 500

b) Régime à cotisations déterminées

Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées de l'Ordre est de 314 872 $ (298 660 $ en 2008).

12. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (FONDS D'ASSURANCE)

	2009	2008
	$	$
Solde d'ouverture	**836 865**	778 287
Augmentation de la réserve requise	**199 034**	58 578
Solde de clôture	**1 035 899**	836 865

La réserve pour fluctuation des sinistres représente une partie des montants rétrocédés par l'assureur et devant être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de la période déficitaire.

13. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	2009	2008
	$	$
Solde d'ouverture	**1 130 590**	1 229 966
Montants constatés à titre de produits de la période	**(267 823)**	(144 559)
(Pertes) revenus de placement	**(30 297)**	45 183
Solde de clôture	**832 470**	1 130 590

Les pertes de placement représentent l'excédent, sur les revenus d'intérêts de 97 814 $ (114 655 $ en 2008), d'une provision de 59 115 $ (69 472 $ en 2008) pour les parts d'un Fonds commun du marché monétaire et d'une perte de placement de 68 996 $ au titre des obligations d'une société.

14. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1er décembre 2007 pour une période de 15 ans et 5 mois se terminant le 30 avril 2023. Le montant total à verser d'ici l'échéance, y compris une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 13 074 953 $. La charge de loyer imputée à la période est de 678 141 $ (569 215 $ en 2008). L'amortissement de l'avantage incitatif reporté porté en diminution du loyer est de 3 500 $ (88 122 $ en 2008).

De plus, l'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel bureautique, échéant respectivement en avril 2011 et en mai 2013, qui prévoient des engagements de 392 892 $. La charge de location imputée à la période est de 107 492 $ (99 973 $ en 2008).

L'Ordre s'est engagé à rembourser, sur une période de dix ans à compter de la période 2007-2008, le déficit accumulé du régime de retraite à prestations déterminées, évalué à 1 321 700 $ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2006.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochaines périodes se présentent comme suit :

	Locaux	Matériel bureautique	Régime de retraite	**Engagements totaux**
	$	$	$	$
2010	861 167	104 963	201 840	**1 167 970**
2011	861 167	104 963	201 840	**1 167 970**
2012	861 167	91 483	201 840	**1 154 490**
2013	861 167	91 483	118 920	**1 071 570**
2014	915 284	-	118 920	**1 034 204**
	4 359 952	392 892	843 360	**5 596 204**

15. PRODUITS DIVERS

	2009	2008
	$	$
Inscriptions au Programme de formation professionnelle	**409 844**	367 887
Montants comptabilisés à titre de produits du Fonds d'assurance	**267 823**	144 559
Frais administratifs	**102 497**	184 621
Autres	**13 285**	43 477
	793 449	740 544

16. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de la période, l'Ordre a grevé d'affectations d'origine interne une somme de 365 578 $ (315 019 $ en 2008) pour financer une partie des dépenses des regroupements régionaux, ainsi qu'un montant de 453 138 $ affecté aux Produits et services professionnels (PSP) pour initiatives futures. Un montant de 37 637 $ (4 724 $ en 2008) a été financé à même les fonds affectés à l'orientation du Programme de formation professionnelle (PFP), principalement pour des subventions de recherche et d'aide à la publication ainsi que pour l'octroi de bourses.

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2009	2008
	$	$
Créances	**(125 949)**	662 034
Frais payés d'avance	**(109 183)**	76 966
Fournisseurs et charges à payer	**320 252**	(589 123)
Produits perçus d'avance	**342 125**	1 037 065
	427 245	1 186 942

18. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'Ordre définit le capital comme étant composé du passif au titre des prestations constituées, de la réserve pour fluctuation des sinistres, des produits reportés, des immobilisations, des soldes affectés et non affectés ainsi que du solde du Fonds d'indemnisation. L'Ordre n'est pas soumis à des exigences en matière de capital d'origine externe, autres que celles relatives à son régime de retraite agréé.

Le capital de l'Ordre est constitué comme suit :

	2009	2008
	$	$
Passif au titre des prestations constituées	**821 100**	934 800
Réserve pour fluctuation des sinistres	**1 035 899**	836 865
Produits reportés	**832 470**	1 130 590
Immobilisations	**1 083 489**	1 044 661
Solde non affecté	**1 317 511**	1 628 292
Affectations d'origine interne pour les regroupements, le PFP, les PSP et le régime de retraite	**2 430 796**	1 919 466
Fonds d'indemnisation	**1 315 179**	1 344 460
Capital total	**8 836 444**	8 839 134

L'Ordre gère ses investissements de façon à permettre l'atteinte des objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres. En matière de gestion du capital, la direction vise à adapter la structure de son capital à la nature et à l'échéance sous-jacentes des actifs financiers, et à détenir des fonds non affectés en quantité suffisante pour lui permettre d'affronter des problèmes financiers imprévus, afin de maintenir la stabilité de sa structure financière. L'Ordre cherche à réduire au minimum le recours au levier financier et à détenir des liquidités suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. La capitalisation du passif au titre des prestations constituées est conforme aux lois en vigueur sur les régimes complémentaires de retraite et aux recommandations actuarielles. Les actifs connexes sont investis conformément à une politique prudente conçue de manière à générer un rendement à long terme lié au marché qui cadre avec la nature à long terme des obligations au titre des prestations constituées.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Ordre des comptables agréés du Québec et la Fondation des comptables agréés du Québec sont des organismes apparentés en raison du degré d'influence exercé par l'Ordre sur la Fondation. La Fondation a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec. Elle a pour objectifs de contribuer à l'avancement de l'éducation dans les domaines d'expertise de la profession de comptable agréé et de promouvoir l'excellence aux études. Un membre du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte cinq administrateurs. L'Ordre fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des comptables agréés du Québec. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

20. CHIFFRES DE LA PÉRIODE ANNUELLE PRÉCÉDENTE

Certains chiffres du bilan et des flux de trésorerie de 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de la période annuelle de 2009.

Renseignements complémentaires de la période annuelle terminée le 31 mars 2009
Annexe A

	2009		2008
CHARGES	Budget (note 2) $	Fonds d'administration générale $	Fonds d'administration générale $
DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES			
Bureau de direction	**1 069 300**	**1 063 300**	940 132
Stratégie et affaires externes	**466 900**	**428 742**	347 393
Communications	**287 900**	**318 286**	301 553
	1 824 100	**1 810 328**	1 589 078
ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Affaires juridiques	**531 900**	**491 746**	490 438
Syndic	**1 112 300**	**933 961**	986 901
Inspection professionnelle :			
• Frais directs	**1 233 400**	**1 184 787**	1 167 867
• Quote-part des frais généraux	**130 800**	**132 611**	93 786
Délivrance de permis	**75 900**	**77 342**	88 349
Formation continue obligatoire	**92 100**	**107 386**	136 381
Conciliation et arbitrage des comptes	**21 800**	**22 866**	14 151
Comité de révision	**3 900**	**3 809**	3 483
Conseil de discipline	**21 800**	**9 089**	14 353
Exercice illégal de la profession	**32 600**	**152 213**	18 417
Assurance-responsabilité professionnelle	**34 300**	**1 906**	29 941
Autres activités réglementaires	**417 300**	**403 438**	348 327
	3 708 100	**3 521 154**	3 392 394
SERVICES AUX MEMBRES			
Formation continue :			
• Frais directs	**4 420 600**	**3 919 645**	3 449 842
• Quote-part des frais généraux	**195 100**	**195 199**	183 153
Publications et produits et services professionnels	**984 800**	**763 810**	746 233
Comité des produits et services professionnels	**15 000**	**10 848**	11 271
Produits et services commerciaux	**120 700**	**103 531**	110 496
Promotion	**1 209 700**	**1 106 165**	1 152 009
Événements	**907 800**	**773 746**	946 281
	7 853 700	**6 872 944**	6 599 285

CHARGES > suite	2009		2008
	Budget (note 2) $	Fonds d'administration générale $	Fonds d'administration générale $
ACCÈS À LA PROFESSION			
Formation professionnelle	**971 700**	**924 189**	866 990
Comité de la formation professionnelle	**11 200**	**14 906**	15 279
Évaluation uniforme	**813 800**	**833 106**	687 509
Promotion auprès de la relève	**802 700**	**825 297**	979 064
Inscription des candidats	**98 700**	**99 164**	80 491
	2 698 100	**2 696 662**	2 629 333
ADMINISTRATION			
Administration et finances	**1 445 600**	**1 546 088**	1 464 062
Ressources humaines	**188 200**	**329 044**	241 077
Technologies de l'information	**632 700**	**692 838**	621 070
Frais d'occupation	**824 000**	**842 166**	660 950
Frais généraux	**574 900**	**583 749**	686 993
	3 665 400	**3 993 885**	3 674 152
SERVICES DE L'ICCA	**7 215 400**	**7 151 949**	7 062 587
	26 964 800	**26 046 922**	24 946 829

Arbitrage des **comptes**

> Yves Montpetit, CA

Le mandat du Conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec qui n'ont pu être résolus par la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le Conseil d'arbitrage reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil d'arbitrage a reçu cinq demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le Conseil a traité cinq dossiers, dont un de l'exercice précédent. Il s'est réuni six fois pour le traitement de ces dossiers.

Dans le cas d'un dossier de l'exercice précédent, la demande a été retirée, et, pour un dossier du présent exercice, l'audience est à venir.

Par ailleurs, le Conseil s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie en arbitrage. Une formation sur le processus d'arbitrage des comptes a aussi été offerte aux membres du Conseil par la vice-présidence Affaires juridiques et greffe.

Décisions du Conseil d'arbitrage des comptes
Au cours de l'exercice 2008-2009, huit décisions ont été rendues par le Conseil d'arbitrage : quatre ont donné lieu à une réduction du compte d'honoraires soumis à l'arbitrage et trois, au maintien du compte soumis à l'arbitrage; dans un cas, le Conseil d'arbitrage a décliné sa compétence.

Le président du Conseil,
Yves Montpetit, CA

Membres du Conseil

Marco Berretta, CA
Richard Boucher, CA
Nathalie Charette, FCA
Michel Drouin, CA
Johanne Fortier, CA
Hélène Huot, CA
Michael Newton, CA
Daniel Rocheleau, CA

Membre substitut
Richard Chevalier, CA

Secrétaire : Claudette Roberge

Assurance de la responsabilité professionnelle

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

A) *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec* est entré en vigueur le 1er avril 2008. Cette entrée en vigueur a entraîné la création d'un nouveau régime collectif obligatoire d'assurance de la responsabilité professionnelle pour tous les membres de l'Ordre.

En vertu du Règlement, le montant de garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

1) d'au moins 1 000 000 $ par réclamation présentée contre un comptable agréé et
2) de 2 000 000 $ par réclamation lorsqu'un comptable agréé a au moins un autre comptable agréé à son emploi ou lorsque deux comptables agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable agréé.

Au cours de l'exercice 2008-2009, 23 membres ont fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du Tableau de l'Ordre pour ne pas avoir souscrit au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle. Leur radiation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement.

Moyen de garantie	**Nombre de membres**	**Montant prévu de la garantie**	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement (couverture individuelle)	2 318	1 000 000 $	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	15 066	1 000 000 $	Aucun plafond

Assurance de la responsabilité professionnelle > suite

B) *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société*

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour ces sociétés, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société*.

Lorsqu'un comptable agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions n'ayant à son emploi aucun autre membre, un montant de garantie d'au moins 500 000 $ par réclamation, et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois, est exigé.

Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 $ par réclamation, et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois, est exigé pour toutes les autres sociétés.

Catégorie	**Montant de la garantie**	**Nombre de sociétés**		**Nombre de membres au sein d'une société**	
		SPA	S.E.N.C.R.L.	SPA	S.E.N.C.R.L.
Actionnaire unique et sans comptable agréé à son emploi	500 000 $	371	s.o.	371	s.o.
Autres sociétés	1 000 000 $	197	122	742	3 761
TOTAL		568	122	1 113	3 761

Bureau du **syndic**

> Ginette Lussier-Price, FCA

Le nombre de plaintes déontologiques a diminué d'environ 25 % cette année.

Cette diminution provient essentiellement du fait que le nombre de dossiers transmis par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est passé de 309 en 2008 à 215 en 2009, soit une baisse d'environ 30 %. La majorité des dossiers transmis par le CIP ont trait, encore une fois cette année, à un manquement aux dispositions du *Code de déontologie* concernant la règle d'indépendance, entrées en vigueur en septembre 2005.

Les autres plaintes ont diminué légèrement cette année. Plusieurs de ces dossiers se retrouvent simultanément devant les tribunaux civils et criminels. On comprendra également que les membres impliqués dans ces dossiers sont souvent représentés par un ou plusieurs avocats dont les objectifs ne correspondent pas toujours à ceux poursuivis par le Bureau du syndic.

Les 20 plaintes portées devant le Conseil de discipline cette année concernent des membres en cabinet, des membres en entreprise et trois ex-membres. Ces plaintes comportent 153 chefs d'accusation, notamment pour :

- non-respect des normes;
- manque d'intégrité, d'objectivité;
- manquement à l'indépendance;
- association à de faux documents, de fausses déclarations;
- ne pas s'être assuré du respect de la loi et des règlements par toute personne qui collabore avec le membre dans l'exercice de sa profession;
- avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle en lien avec l'exercice de la profession;
- entrave au Bureau du syndic ou ne pas avoir vérifié l'information fournie à un syndic;
- avoir fait faillite pendant que la personne était membre;
- ne pas s'être conformé à une obligation de faire un stage de perfectionnement;
- avoir été reconnu coupable d'un acte dérogatoire à la dignité de la profession.

Les demandes de conciliation varient cette année entre 349 $ et 226 415 $ et mettent en cause la qualité des services fournis ou le fait que le client n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2008-2009, le Bureau du syndic a reçu une demande déposée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et en a refusé une. Deux demandes ont été portées en appel à la Commission d'accès à l'information.

En plus des dossiers recensés dans le tableau à la page 46, le Bureau du syndic a reçu plus de 1 100 appels téléphoniques cette année.

Le syndic a également donné cinq présentations à des étudiants universitaires sur le système professionnel et la discipline ainsi que quatre formations à des membres ou à différents groupes de professionnels.

Enfin, le syndic de l'Ordre a travaillé de concert avec des syndics adjoints au cours du dernier exercice. Ainsi, Guy Breton, FCA, André Loubier, CA, et Claude Maurer, CA, ont collaboré de près aux dossiers du Bureau du syndic.

Le syndic,
Ginette Lussier-Price, FCA

Bureau du **syndic** > suite

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008	2007
Plaintes relatives à la déontologie déposées contre les membres auprès du Bureau du syndic			
Dossiers reportés de l'an dernier	**202**	236	196
Nouveaux dossiers	**316**	423	544
	518	659	740
Dossiers traités au cours de l'exercice	**274**	457	504
Dossiers reportés à l'an prochain	**244**	202	236
Dossiers traités au cours de l'exercice			
Plaintes déposées devant le Conseil de discipline	**20**	16	16
Conciliations déontologiques	**2**	1	0
Interventions	**6**	2	6
Avertissements	**169**	295	410
Décisions de ne pas porter plainte	**68**	130	52
Plaintes retirées par les plaignants ou jugées irrecevables par un syndic	**9**	13	20
Transmis au Comité d'inspection professionnelle	**0**	0	0
	274	457	504
Décisions soumises par les plaignants au Comité de révision	**9**	16	7
Conciliation des comptes d'honoraires			
Dossiers reportés de l'an dernier	**7**	19	8
Nouveaux dossiers	**27**	28	55
	34	47	63
Dossiers traités	**28**	40	44
Dossiers reportés à l'an prochain	**6**	7	19
Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice			
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	**16**	18	15
Dossiers retirés ou non recevables	**2**	6	8
Dossiers pour lesquels un rapport a été émis	**10**	16	21
Dossiers soumis au Conseil d'arbitrage des comptes à la suite de l'émission d'un rapport	**5**	6	9

Discipline

> Pierre Linteau, avocat

Membres du Conseil

Louise Briand, CA
Louise Cloutier, CA
Norman Daitchman, FCA
Louis Grossbaum, FCA
André Lafond, CA
Pierre Lapointe, CA
W. Robert Laurier, FCA
Pierre Legault, FCA
Pierre Lussier, FCA
Céline Plamondon, FCA
Jacques Plante, CA
Michel Roberge, CA
Brahm Shiller, CA
Réal Sureau, FCA

Membres substituts
Stephen Coplan, CA
Robert Desforges, CA
Yvon Fortin, FCA
André Young, FCA

Secrétaire : Claudette Roberge

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable agréé ou une personne qui, à l'époque des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la *Loi sur les comptables agréés du Québec*, au *Code des professions*, et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

Le secrétaire du Conseil de discipline a reçu, au cours de l'exercice 2008-2009, 20 plaintes émanant du syndic et des syndics adjoints.

Au cours de cet exercice, le Conseil de discipline a tenu 25 audiences pour le traitement des dossiers.

Le Conseil de discipline a achevé l'audition de 14 plaintes émanant du syndic ou des syndics adjoints portant sur les infractions suivantes :

- défaut de se conformer aux normes dans le cadre de mandats de missions d'examen;
- défaut de s'acquitter de son mandat avec tout le soin nécessaire et défaut de vérifier une information donnée au syndic;
- défaut d'avoir exercé ses obligations avec tout le soin nécessaire;
- infractions criminelles;
- défaut de remplir son mandat avec tout le soin nécessaire et défaut de répondre au syndic;
- défaut de répondre à son client et défaut de répondre au syndic;
- cession de ses biens;
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie des comptables agréés* par son associé;
- conflit d'intérêts;
- infraction à une loi fiscale et fausse déclaration.

Le Conseil de discipline a rendu 18 décisions. Dans quatre cas, le Conseil de discipline a déclaré l'intimé coupable, et dans les 14 autres cas, il l'a déclaré coupable et lui a imposé l'une des sanctions suivantes :

- défaut de se conformer aux normes dans le cadre de mandats de missions d'examen : radiation temporaire d'un mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- défaut de remplir son mandat avec tout le soin nécessaire et défaut de vérifier la véracité d'une information donnée au syndic : réprimande, amende de 600 $, frais;
- défaut d'avoir exercé ses obligations avec tout le soin nécessaire : amende de 4 000 $, frais;
- infractions criminelles : révocation de permis, frais;
- défaut de remplir son mandat avec tout le soin nécessaire et défaut de répondre au syndic : radiation temporaire de 30 jours, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- défaut de répondre à son client et défaut de répondre au syndic : radiation temporaire de 30 jours, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- cession de ses biens : radiation temporaire d'un mois sans publication d'un avis dans les journaux, frais;
- défaut de se conformer aux normes dans le cadre de mandats de mission d'examen : radiation temporaire de trois mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- cession de ses biens : radiation temporaire de trois mois sans publication d'un avis dans les journaux, frais;

Discipline > suite

- défaut de se conformer aux normes dans le cadre de mandats de mission d'examen : radiation temporaire d'un mois sans publication d'un avis dans les journaux, frais;
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie* par son associé : radiation temporaire d'une semaine sans publication d'un avis dans les journaux, frais;
- cession de ses biens : radiation temporaire d'un mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- conflit d'intérêts : amende de 4 000 $, frais excluant les honoraires d'expert;
- infraction à une loi fiscale et fausse déclaration : amende de 7 000 $, frais.

Le Conseil de discipline a également rendu une ordonnance levant la limitation provisoire d'exercer toutes les activités professionnelles liées à l'exercice de la profession de comptable agréé. Cette ordonnance modifiait une ordonnance antérieure de limitation provisoire.

Deux décisions ont été rendues par le Conseil de discipline rejetant deux requêtes : l'une en désaveu et l'autre en rétractation de décisions présentées dans le cadre d'un dossier d'un exercice précédent.

Toutes les décisions ont été rendues par le Conseil de discipline dans les 90 jours de la mise en délibéré.

Tribunal des professions
Une décision sur culpabilité et sur sanction rendue au cours de l'exercice 2008-2009 a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Le Tribunal des professions a confirmé la décision du Conseil de discipline dans le cadre d'un dossier de l'exercice précédent. Quatre dossiers sont en délibéré devant le Tribunal des professions.

La Cour supérieure a mis en délibéré une requête en révision judiciaire d'une décision du Tribunal des professions rendue dans un dossier d'un exercice précédent.

Le président du Conseil,
Pierre Linteau, avocat

Exercice illégal et **usurpation** de titre

La vice-présidence Affaires juridiques et greffe fait enquête à l'égard des situations d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portées à sa connaissance, et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2008-2009, 36 dossiers relatifs à la pratique illégale de la profession ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit : 10 ont fait l'objet de plaintes, cinq ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de la direction de l'Ordre, neuf dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve ou absence de recours et 12 dossiers sont sous enquête.

En ce qui concerne les 19 dossiers reportés de l'an dernier, six prévenus ont fait l'objet d'une condamnation, une plainte a été retirée, un dossier a été fermé pour insuffisance de preuve, trois ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de la direction de l'Ordre et huit causes sont encore en suspens.

Enquêtes

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées au cours de l'exercice 2008-2009	11	16	9

Poursuites pénales

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice 2008-2009	2*	4*	4*

* *Comprenant plusieurs chefs d'accusation*

Jugements rendus

	Jugements rendus au cours de l'exercice 2008-2009	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	2	2	0	2 700 $
Usurpation de titre	2	2	0	3 535 $
Exercice illégal et usurpation de titre	6	6	0	29 600 $

Fonds d'indemnisation

> Michel Lamarre, CA

Au cours de l'exercice 2008-2009, six réclamations ont été étudiées concernant deux ex-comptables agréés. Les montants demandés s'élevaient respectivement à 449 389,25 $ et à 25 000 $, pour un montant total de 474 389,25 $.

Le Comité du Fonds d'indemnisation a présenté deux rapports, le premier recommandant le rejet de quatre réclamations et le versement d'une indemnité de 3 035 $ à un réclamant, et le deuxième recommandant le rejet de la réclamation de 25 000 $. Ces recommandations ont été entérinées par le Comité exécutif.

Enfin, une dernière réclamation, d'un montant de 177 000 $, a été reçue en 2008-2009; son étude sera finalisée au cours du prochain exercice.

Le président du Comité,
Michel Lamarre, CA

Membres du Comité

Pierre Gauvreau, FCA
Daniel McMahon, FCA

Secrétaire : Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ

Formation continue obligatoire

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec* est entré en vigueur le 13 juillet 2006. Le programme d'activités de formation et les modalités d'application du Règlement ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'Ordre le 24 août 2006.

En vertu du Règlement, tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, 15 heures au plus pouvant être consacrées annuellement à une activité d'autoapprentissage comme la lecture. La première période de référence de trois ans s'étend du 1er septembre 2006 au 31 août 2009.

Les activités de formation doivent être en lien avec les domaines d'activité dans lesquels œuvre le comptable agréé et cadrer avec les activités professionnelles décrites à l'article 1 du *Code de déontologie des comptables agréés*.

Parmi les 16 025 membres actifs assujettis au Règlement, 448 ont été dispensés de l'obligation de participer aux activités de formation continue en vertu de l'article 15 du Règlement, pour un total de 9 314 heures.

Au cours de l'exercice 2008-2009, 11 membres ont fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du Tableau de l'Ordre pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement, comparativement à 42 membres en 2007-2008. Leur radiation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement.

Les activités de formation ont consisté en ce qui suit :	**Nombre de membres**	**Nombre d'heures**
Activités de formation structurée		
Cours offerts ou organisés par l'Ordre	5 515	121 854
Cours offerts ou organisés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés ou les ordres de comptables agréés des autres provinces	386	9 210
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou organismes similaires	2 326	47 823
Cours offerts par des établissements d'enseignement ou d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	3 740	166 491
Cours ou formation structurés en milieu de travail	9 342	251 610
Séances de formation structurée	1 011	16 568
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	7 116	118 738
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	1 878	40 639
Formations à distance	802	13 886
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable agréé	217	20 366
Projets de recherche ou d'études	209	19 314
Total partiel - Activités de formation structurée	-	**826 499**
Activités de formation non structurée (autoapprentissage)	-	**228 207**
Total	-	**1 054 706**

Formation professionnelle

> Michel Bergeron, CA*

Le Comité de la formation professionnelle (CFP) procure une tribune privilégiée aux représentants du monde universitaire et aux maîtres de stage pour discuter de l'évolution des normes d'admission à la profession de comptable agréé. Leurs analyses et leur avis permettent au Conseil d'administration de l'Ordre de prendre des décisions éclairées.

L'année 2008-2009 a été marquée par les efforts de tous les intervenants pour planifier la préparation de la relève au défi majeur du passage aux normes comptables internationales en 2011. Une séance de formation sur les IFRS/IAS a été offerte gratuitement par l'Ordre aux professeurs de comptabilité, et des cours de formation continue leur ont été rendus accessibles.

Comme chaque année, le Comité a révisé avec soin les propositions de modifications à apporter à la *Grille de compétences des candidats à l'EFU*. Les commentaires émis permettront d'introduire progressivement les normes comptables internationales dans le cursus universitaire et l'examen de la profession.

Les membres ont donné leur avis sur le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*. Ce règlement tient compte de la recommandation qu'ils avaient formulée en 2007-2008, qui visait à faire reconnaître le diplôme de deuxième cycle comme donnant ouverture au permis de comptable agréé.

Le Comité a recommandé au Conseil d'administration que soit approuvée la version révisée du document *Exigences en matière d'expérience pratique – Janvier 2009* devant entrer en vigueur le 1er septembre 2009.

Par ailleurs, lors de la consultation publique sur les projets de règlement de l'Ordre des CGA et de l'Ordre des CMA relatifs à la délivrance du permis de comptabilité publique, l'Ordre a pu compter sur la collaboration exceptionnelle des membres du Comité qui lui ont fait bénéficier de leur avis sur les nouvelles dispositions réglementaires. Les membres ont examiné et commenté les exigences touchant le programme de formation, le stage, l'examen et la reconnaissance d'équivalences proposées par ces ordres comptables, et ont fait part à l'Office des professions du Québec de leur conclusion selon laquelle les normes professionnelles proposées par l'Ordre des CGA et l'Ordre des CMA ne sont pas analogues à celles régissant la comptabilité publique au Québec.

La poursuite du programme de reconnaissance des partenaires universitaires a permis aux membres de commenter les différentes initiatives mises en œuvre par l'Ordre et de concrétiser davantage celles visant l'aide à la relève du corps professoral.

Enfin, les 617 nouveaux candidats à l'EFU de 2008 ont enregistré un taux de succès de plus de 70 %. Compte tenu de l'augmentation de 18 % du nombre de candidats qui se présentaient à l'EFU pour la première fois par rapport à l'an dernier, nous pouvons certainement affirmer que la relève est au rendez-vous, ce dont la profession ne peut que se réjouir!

Je remercie tous les membres du Comité pour leur collaboration et leur soutien tout au long de l'année.

Le président du Comité,
Michel Bergeron, CA

Membres du Comité

Hélène Bergeron, CA
Danièle Blanchette, CA*
Pierre Charron, CA
Patrick Couture, CA
Pierrette Doré, FCA*
Jacques Fortin, FCA*
Colette Gauthier, FCA
Benoît Guérard, CA
Maurice Gosselin, CA
Trevor Hagyard, CA
Sylvie Héroux, CA
Michel Larouche, CA
Mélanie Leduc, CA
Philippe Levy, CA
Patricia Michaud, CA
Jeason Morin, représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*

Secrétaire : Diane Messier, FCA

* Membres du Comité de formation des comptables agréés (décret 1027-97)

Inspection professionnelle

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau ci-dessous.

> Gaétan Marceau, CA

Membres du Comité

André Hurtubise, FCA, vice-président
Paule Bouchard, FCA
François Corriveau, CA
André Dugal, CA
Jacques Grandmont, CA
Kenneth Hotton, CA
Guylaine Leclerc, FCA, CA•EJC
Pierre Longpré, CA
Garry Miller, CA
Benoit Riendeau, CA
Louise Roby, CA
François Touchette, CA
Alain Trudeau, CA
Tony Vescio, CA

Secrétaire : Martine Picard, CA

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	**481**	561
En suspens au début de l'exercice	**68**	56
	549	617
En suspens à la fin de l'exercice	**49**	68
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	**500**	549
Recommandations ratifiées par le Conseil :		
• Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	**415**	486
• Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	**40**	48
• Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	**44**	15
• Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	**1**	0
	500	549
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	**76**	57
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	**97**	17
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	**1**	0
Nombre de membres inspectés	**1 722**	2 037
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	**5**	5
Nombre d'inspection portant sur la compétence	**0**	1

Inspection professionnelle > suite

L'inspection de 481 unités a nécessité environ 735 jours/inspecteur au cours de l'année. Environ 78 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 111 jours/inspecteur. L'augmentation du nombre de membres assujettis à un stage avec ou sans cours de perfectionnement n'est pas étrangère aux ajouts et aux modifications importantes apportées aux normes professionnelles depuis les deux dernières années.

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspection de la vice-présidence Inspection et pratique professionnelle. Cette équipe est composée de Martine Picard, CA, vice-présidente, de Chantal Le Rossignol, CA, directrice adjointe, de Philippe Bérubé, CA, Julie Choquette, CA, et Kim Lemire, CA, inspecteurs permanents, ainsi que des inspecteurs et surveillants contractuels suivants :

Jean-Étienne Blais, CA
Jean Boudreau, CA
Nathalie Brient, CA
André Coutu, CA
Pierre Désilets, CA
Gilles Durand, CA
Sylvie Fortin, CA
Sylvain Moisan, CA
Pierre O. Oligny, CA
Monique Papineau, CA
Sylvie Plante, CA
Dominique Racine, CA
Michel Reinhardt, CA
Louise Trépanier, CA

Les 14 membres du Comité ont consacré plus de 29 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de Laval, de Québec et de l'Estrie.

Stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision

En vertu de l'article 1 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité exécutif d'imposer un stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision à deux membres qui n'ont pas satisfait aux normes et à un membre qui n'a pas réussi à corriger ses faiblesses lors d'un stage précédent.

Limitation permanente du droit d'exécuter des missions de vérification

En vertu de l'article 5 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité exécutif de limiter le droit d'exécuter des missions de vérification à un membre qui n'a pas satisfait aux normes.

Sommaire des cas transmis au syndic

Les 303 dérogations comprises dans les 215 dossiers transmis au syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément à l'article 112 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

Dérogations au *Code de déontologie*	
Manquement à l'article 25.2 précisant qu'un membre qui fournit des services professionnels autres que des missions de certification doit indiquer dans tout rapport ou document qui est adressé à une personne autre que son employeur, la nature et l'importance de toute influence susceptible d'avoir l'apparence de constituer une entrave à son jugement professionnel ou à son objectivité.	113
Manquement à l'article 36.8.12a) précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare.	95
Manquement à l'article 36.10 précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit identifier les menaces qui nuisent à son indépendance et en apprécier la gravité.	45
Manquement à l'article 48 concernant le secret professionnel.	10
Manquement à l'article 63 précisant que le membre doit, avant d'accepter, en remplacement d'un autre comptable, une mission de certification ou une mission de compilation, se mettre en rapport avec ce comptable pour lui demander s'il y a des facteurs dont il devrait tenir compte avant de décider d'accepter cette mission.	8
Manquement aux obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles (article 19).	6
Limitation de la responsabilité civile personnelle (article 21).	5
Manquement à l'article 7 précisant qu'un membre doit assurer personnellement la direction de toute place d'affaires d'une société se présentant comme une société de comptables agréés ou au sein de laquelle un ou des membres offrent des services de certification.	5
Manquement à l'article 36.4 précisant qu'un membre doit demeurer libre de toute influence, intérêt ou relation pouvant porter atteinte à son jugement professionnel ou en donner l'apparence.	3
Manquement à l'article 76 précisant qu'un membre ne doit pas exercer sa profession au sein d'une société sous un nom ou une dénomination sociale qui induit en erreur ou qui soit trompeur.	2
Manquement à l'article 36.9.7 précisant qu'un membre, dans le cadre d'une mission de vérification d'une entreprise cotée, ne peut offrir des services professionnels tels des services de comptabilité ou de tenue de comptes liés aux états financiers devant être vérifiés.	2
Manquement à l'article 34 précisant que le membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom à des lettres, rapports, déclarations ou états financiers s'il sait ou devrait savoir que ces documents sont erronés ou fallacieux.	2
Manquement à l'article 23 précisant que le membre doit remplir ses obligations avec intégrité et objectivité.	1
Manquement à l'article 36.8.12b) précisant qu'un membre ou la société au sein de laquelle il exerce sa profession exécute une mission de certification et, durant la période couverte par les états financiers faisant l'objet d'une vérification ou d'un examen ou durant la période visée par la mission, lui-même ou toute autre personne au sein de la société ou d'une société du réseau prépare un document source ou crée des données, ou apporte une modification à un tel document ou à de telles données.	1
Dérogations à la *Loi sur les comptables agréés*	
Manquement à l'article 24 précisant que nul ne peut exercer la comptabilité publique s'il n'est pas comptable agréé.	4
Manquement à l'article 25 précisant que les initiales CA ne peuvent être utilisées que par les membres de l'Ordre.	1

Inspection professionnelle > suite

Programme général d'inspection
Le Conseil d'administration de l'Ordre a approuvé, le 12 juin 2008, les recommandations du Groupe de travail canadien sur la confiance du public concernant l'évaluation des dérogations aux normes prescrites, à la suite de l'analyse du Comité d'inspection professionnelle. Ces recommandations sur l'évaluation établissent une approche structurée et objective pour le classement et l'évaluation des déficiences et aideront à l'atteinte de l'objectif de protection du public, visé par le programme d'inspection. Le Conseil d'administration a aussi approuvé, à cette réunion, les recommandations portant sur la composition du Comité d'inspection professionnelle.

Le 4 décembre 2008, le Conseil d'administration de l'Ordre a approuvé les principes des recommandations du Groupe de travail canadien sur la confiance du public qui portaient sur les qualifications et les compétences de l'inspecteur professionnel.

L'Équipe de travail sur le programme d'inspection professionnelle travaille notamment à harmoniser, entre les provinces, le questionnaire et le dossier d'inspection ainsi que l'inspection des conditions d'accréditation des maîtres de stage d'un cabinet. Elle en est aussi à finaliser le guide d'application du processus d'évaluation des dérogations aux normes prescrites. Le nouveau programme d'inspection incorporant le nouveau processus d'évaluation entrera en vigueur l'an prochain.

Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi l'inspection de cabinets en collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes.

Le Comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2009-2010, à l'inspection et à la réinspection de 556 unités de pratique. Ces inspections devraient nécessiter 909 jours/inspecteur. Il prévoit aussi effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 80 jours/inspecteur.

Autres activités et réalisations
Nous avons planifié et organisé la rencontre interprovinciale réunissant les responsables de l'inspection professionnelle des ordres de CA de l'ensemble du Canada. Lors de cette rencontre, nous avons travaillé, entre autres, sur le nouveau processus d'évaluation des dossiers d'inspection ainsi que sur des projets futurs.

Les questionnaires d'inspection de même que les questionnaires spécialisés ont été mis à jour durant l'exercice pour permettre aux inspecteurs de les utiliser au cours de la prochaine année. Les inspecteurs professionnels ont aussi reçu de la formation sur les IFRS au cours de l'exercice.

Nous avons maintenu la compilation pancanadienne des lacunes décelées lors des inspections et en avons remis les résultats aux responsables des programmes de formation et de soutien technique offerts aux membres de chaque province. Des présentations ont été données aux formateurs de l'Ordre ainsi qu'aux membres et au public afin de les informer des lacunes observées lors de l'inspection ainsi que des changements déjà apportés et des changements à venir au programme général d'inspection. De plus, un article intitulé « Sommaire des principales faiblesses relevées lors des inspections 2007-2008 » est paru dans le bulletin *Inf@CA*.

Le président du Comité,
Gaétan Marceau, CA

Produits et **services** professionnels

> Sophie Joncas, CA

Rôle
Le mandat du Comité des produits et services professionnels consiste à identifier les besoins professionnels des CA en vue d'offrir un plan ou programme de développement de produits et services professionnels permettant d'y répondre. Ce mandat s'inscrit dans l'axe 3 des orientations stratégiques de l'Ordre ainsi que dans le mandat de la vice-présidence Produits et services professionnels qui est de : « devenir la première source de référence des CA en vue de répondre à leurs besoins professionnels tout au long de leur carrière en offrant des produits et services professionnels qui leur permettront de bien respecter les normes professionnelles et de bien servir leurs clients ou leur organisation ».

Nouvelle présidence
Sophie Joncas, CA, a officiellement pris la présidence du Comité en septembre 2008, succédant à Michel Mathieu, CA, dont le mandat à la tête du Comité se terminait.

Groupes de travail du Comité
Les groupes de travail qui œuvrent au sein du Comité sont les suivants :

- Plan ou programme de produits et services professionnels;
- Augmentation du taux de participation des CA;
- Augmentation du niveau de satisfaction des CA;
- Développement durable;
- Formation à distance;
- Portail PSP.

Membres du Comité

Éric Allard, CA
Francis Belzile, CA
Johanne Bertrand, CA
Gilles Demers, CA
Raymond Drouin, FCA
Guy Dufour, CA
Daniel Gosselin, FCA
Diane Lanciault-Fortier, CA
Jean-Paul Lauly, CA
André Leblanc, CA
Daniel Leblanc, CA
Michel Mathieu, CA
André Mignault, CA
Robert Papineau, CA
Hélène Racine, CA
Annie Smargiassi
Daniel Tétreault, CA

Secrétaires : Daniel Benard, CA
Maryse Samson, M.Éd.

Plan ou programme de produits et services professionnels
En février 2009, les membres du Comité ont validé et entériné les produits et services professionnels susceptibles de répondre aux besoins des CA pour la saison 2009-2010 qui leur avaient été présentés par la vice-présidence Produits et services professionnels. La plupart de ceux-ci avaient été validés préalablement auprès des membres de plusieurs comités.

Participation des membres aux activités de formation facultative
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009, un total de 22 652 inscriptions de CA a été enregistré au programme de formation élaboré par la vice-présidence Produits et services professionnels. Que ce soit par l'entremise des cours développés par la vice-présidence ou des cours offerts en association, les membres sont nombreux à participer aux activités de formation proposées dans le catalogue de cours et sur le site Web de l'Ordre. Comme le programme offre près de 500 cours, la répartition des inscriptions est présentée par champ de compétences dans le tableau à la page suivante par souci de concision. Le tableau regroupe également les inscriptions selon la durée en heures des cours. Il est à noter que, pour chaque champ de compétences, différents cours sont offerts, dans différents formats (demi-journée, journée complète, deux jours, etc.). La durée du cours varie en fonction des objectifs à atteindre et selon l'organisation qui offre le cours (cours offerts par l'Ordre ou cours en association). Enfin, le tableau n'inclut pas les inscriptions aux activités offertes en entreprise et en cabinet puisqu'il nous est actuellement impossible de comptabiliser de façon distincte la participation de comptables agréés à ces activités.

Produits et **services** professionnels > suite

Total des inscriptions des membres

Champ de compétences	Durée (heures)	Organisation	Nombre d'inscriptions
Certification et gestion d'un cabinet	3,5	Cours de l'Ordre	846
	7,0	Cours de l'Ordre	1 998
Total - Certification et gestion d'un cabinet			**2 844**
Compétences individuelles et organisationnelles	7,0	En association	535
	7,0	Cours de l'Ordre	3 852
	14,0	En association	5
Total - Compétences individuelles et organisationnelles			**4 392**
Comptabilité et présentation de l'information financière	3,5	Cours de l'Ordre	1 225
	7,0	En association	44
	7,0	Cours de l'Ordre	4 352
	14,0	En association	5
Total - Comptabilité et présentation de l'information financière			**5 626**
Événements	3,5	En association	1
	3,5	Cours de l'Ordre	42
	7,0	Cours de l'Ordre	892
	14,0	En association	1
Total - Événements			**936**
Finance	3,5	En association	16
	3,5	Cours de l'Ordre	96
	7,0	Cours de l'Ordre	1 277
	14,0	Cours de l'Ordre	68
Total - Finance			**1 457**
Fiscalité	3,5	En association	90
	3,5	Cours de l'Ordre	310
	7,0	En association	3
	7,0	Cours de l'Ordre	3 589
	14,0	En association	5
Total - Fiscalité			**3 997**

Champ de compétences	Durée (heures)	Organisation	Nombre d'inscriptions
Gestion et secteurs d'activité	3,5	En association	8
	3,5	Cours de l'Ordre	49
	7,0	En association	151
	7,0	Cours de l'Ordre	1 124
	14,0	En association	9
	18,0	En association	5
Total - Gestion et secteurs d'activité			**1 346**
Gouvernance, contrôle, gestion et secteurs d'activité	3,5	En association	35
	3,5	Cours de l'Ordre	20
	7,0	En association	78
	7,0	Cours de l'Ordre	976
	14,0	En association	17
	18,0	En association	1
Total - Gouvernance, contrôle, gestion et secteurs d'activité			**1 127**
Gouvernance, risques et contrôles	3,5	Cours de l'Ordre	31
	7,0	En association	3
	7,0	Cours de l'Ordre	229
	14,0	En association	2
Total - Gouvernance, risques et contrôles			**265**
Planification financière personnelle	7,0	Cours de l'Ordre	15
Total - Planification financière personnelle			**15**
Secteur public	7,0	En association	17
	14,0	En association	2
Total - Secteur public			**19**
Taxes à la consommation	3,5	En association	5
	3,5	Cours de l'Ordre	393
	7,0	En association	6
	7,0	Cours de l'Ordre	221
	14,0	En association	3
Total - Taxes à la consommation			**628**
Total			**22 652**

Produits et **services** professionnels > suite

Les « référentiels », « dossiers modèles » et « états financiers modèles »
Depuis quatre ans, plusieurs référentiels et dossiers modèles ont été élaborés et distribués aux participants d'activités de formation, plus particulièrement lors des cours de mise à jour et de remise à niveau. Cette année encore, de nouveaux référentiels et dossiers modèles ont été conçus pour mieux répondre aux besoins de notre clientèle.

Référentiels
- *IFRS*
- *Gouvernance*
- *Gestion des risques et des contrôles*

Dossiers modèles
- *Vérification interne*
- *Organismes municipaux*
- *Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)*

États financiers modèles
- *IFRS*

Augmentation du taux de participation
Cette année encore, les CA nous ont accordé leur confiance en matière de formation. En effet, au cours de la dernière année, près de 3 400 passes de saison ont été vendues et un record de plus de 27 180 inscriptions (incluant la participation des non-CA) a été atteint pour les diverses activités de formation continue tant en salle qu'à l'interne. Les membres du Comité des produits et services professionnels sont heureux d'avoir contribué à une telle réussite.

Formation en salle
- Plus de 480 cours, dont plus de 92 nouveautés et plus de 230 cours de l'Ordre;
- plus de 3 365 passes de saison vendues;
- plus de 1 980 inscriptions individuelles;
- plus de 23 960 inscriptions reçues (cours de l'Ordre);
- plus de 7 850 clients différents dont près de 5 400 CA.

Formation en entreprise et en cabinet
La formation en entreprise et en cabinet permet aux organisations d'offrir les cours de formation de l'Ordre à leurs employés, CA ou non, dans leurs bureaux. Cette formule est très appréciée par les responsables de la formation et permet de rejoindre, chaque année, un plus grand nombre de CA. Près de 2 300 personnes ont participé aux activités de formation en entreprise et en cabinet en 2008-2009.

Formation en association
- Plus de 930 inscriptions en 2008-2009.

Publications et produits et services
- Plus de 500 publications offertes (Ordre et ICCA) et plus de 5 600 exemplaires vendus.

Augmentation du niveau de satisfaction

Formation en salle
Le niveau de satisfaction globale des participants a été de 4,67 sur 5 pour la saison de formation 2008-2009 (en date du 31 mars 2009).

Développement durable
Créé l'an dernier, ce groupe de travail a, dans un premier temps, effectué un sondage auprès de plus de 7 000 clients CA (acheteurs de produits ou de services tels que des cours ou des publications) afin de connaître leur niveau de sensibilité aux actions écoresponsables.

Dans un deuxième temps, le groupe de travail a créé un répertoire des différents gestes écoresponsables déjà établis au sein de la vice-présidence Produits et services professionnels et des mesures qui pourraient être mises en œuvre au cours des prochaines années.

Formation à distance
En février dernier, les membres du groupe de travail ont lancé un projet pilote de formation à distance qui s'est révélé des plus concluants. Résultat : environ 10 cours à distance seront offerts dans le programme 2009-2010. La formule retenue est une solution d'apprentissage mixte en trois étapes : autoformation, travail préparatoire et présentation en temps réel avec l'animateur au moyen d'un outil de conférence en ligne.

Portail PSP
C'est en 2007-2008 que ce groupe de travail a été créé. Au cours de la dernière année, il a élaboré et approuvé un projet de structure pour le portail PSP.

Ateliers d'information
Pour une deuxième année consécutive, plusieurs ateliers d'information ont été offerts gratuitement aux CA et ils ont obtenu un franc succès. Ces ateliers portaient sur :
- l'exposé-sondage *Adoption des IFRS au Canada*;
- l'inspection et la pratique professionnelle;
- les affaires juridiques et le syndic;
- les enjeux pour les entreprises à capital fermé.

De plus, d'autres ateliers touchant l'appel à commentaires sur l'information financière des organismes sans but lucratif ont été prévus pour le printemps 2009.

Produits et services professionnels
Le catalogue *Produits et services professionnels* a été envoyé aux CA en mai 2008 en complément au catalogue de formation envoyé en août. Une troisième édition du catalogue *Produits et services professionnels* sera envoyée aux CA en mai 2009.

Ce catalogue met notamment l'accent sur la passe « Découverte PSP », les services de références techniques et déontologiques, les nouveaux services-conseils lancés en 2006-2007 ainsi que les publications de l'Ordre et de l'ICCA.

La présidente du Comité,
Sophie Joncas, CA

Reconnaissance des **équivalences**

En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, l'Ordre applique un processus de reconnaissance des équivalences à l'intention des personnes qui demandent à faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors Québec en vue d'obtenir un permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec au cours de l'exercice 2008-2009

Demandes de reconnaissance • Équivalence de diplômes	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	9	57
Acceptées en totalité	8	1
Refusées	1	56

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. En conséquence, toutes les demandes de reconnaissance de diplômes incluses dans la catégorie « refusées » dans le tableau ci-dessus sont présentées à titre de demandes acceptées en partie dans les données relatives à l'équivalence de la formation.

Demandes de reconnaissance • Équivalence de la formation	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	3	71
Acceptées en totalité	2	15
Acceptées en partie	1	56
Refusées	0	0

Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Le 27 avril 2009, l'Ordre a signé avec l'Ordre des experts-comptables de France un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des experts-comptables de France et des comptables agréés du Québec.

Ententes de reconnaissance mutuelle

Outre l'entente de réciprocité avec la France, l'Ordre a conclu au cours des dernières années des ententes de reconnaissance mutuelle avec 12 organismes comptables étrangers. Les membres en règle de ces organismes bénéficient d'une voie d'accès au titre de comptable agréé qui tient compte de leurs qualifications professionnelles.

Délivrance de permis temporaires, restrictifs ou spéciaux

Depuis plusieurs années, la *Loi sur les comptables agréés* reconnaît à l'Ordre le pouvoir de délivrer des permis sur permis aux CA membres d'un ordre de comptables agréés d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou des Bermudes.

Réglementation

> Jacques Filion, CA

Le Comité sur la réglementation a pour mandat de voir à la mise à jour des règlements actuels et à la rédaction des nouveaux règlements, et de formuler une recommandation quant à leur approbation par le Conseil d'administration. Le mandat du Comité porte sur l'ensemble des règlements de l'Ordre, y compris le *Code de déontologie des comptables agréés*, et tous les projets de nouveaux règlements.

Le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* relève du Comité et a notamment pour rôle de rédiger les propositions de modifications à apporter au *Code de déontologie des comptables agréés*, et d'examiner et de commenter les modifications qu'il est proposé d'apporter aux règles de déontologie harmonisées.

Les modifications à la réglementation de l'Ordre consécutives à l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique* ont monopolisé une partie importante des travaux du Comité au cours de la dernière année.

Le Comité a également examiné le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec* ainsi que le projet de *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec* en vue d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre.

En ce qui a trait au *Code de déontologie des comptables agréés*, le Comité a examiné, en vue d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre, un projet visant à modifier l'encadrement des membres exerçant la comptabilité publique et à apporter des solutions à certains problèmes urgents. De plus, il a analysé l'incorporation éventuelle au *Code de déontologie des comptables agréés* de certaines dispositions des règles de déontologie harmonisées adoptées par le Comité sur la confiance du public.

Enfin, tout au long de l'année, le Comité a suivi de près l'actualité législative et réglementaire particulièrement riche touchant notre profession.

Le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* a analysé, avant de les transmettre au Comité sur la réglementation, les projets de modifications à apporter au *Code de déontologie des comptables agréés*. Il a également examiné et commenté un certain nombre de propositions visant la modification des règles de déontologie harmonisées relatives à l'indépendance et leurs interprétations, l'inclusion de la notion d'objectivité dans ces règles, l'interdiction pour un comptable agréé exerçant l'expertise comptable d'emprunter des sommes à un client ainsi que les dispositions touchant la publicité par des cabinets de comptables agréés.

Le président du Comité,
Jacques Filion, CA

Membres du Comité

Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ
Martin Duhaime, CA
Bertrand Lachance, CA
Ginette Lussier-Price, FCA
Daniel McMahon, FCA
Christine Montamat, MBA, CA
Donald Petit
Diane Racine, CA
Denis Savard, CA

Secrétaire : Ginette Champagne

Groupe de travail sur le *Code de déontologie*

Serge Allard, FCA
Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ
Frank Di Tomaso, FCA
Charles Jacobs, CA
Diane Lanciault-Fortier, CA
Ginette Lussier-Price, FCA
Donald Petit
Martine Picard, CA
Ed Victor, FCA

Secrétaire : Christine Montamat, MBA, CA

Révision

> Paul Dumas, CA

Le Comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, à la demande d'une personne qui a requis la tenue d'une enquête à l'endroit d'un membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec ou d'une personne qui, à l'époque des actes reprochés, était membre de l'Ordre, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline. Le Comité siège au nombre de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité a reçu neuf demandes de révision de décisions du syndic. Onze dossiers ont été traités, et le comité s'est réuni 11 fois pour le traitement de ces dossiers. Aucune demande de révision n'a été reçue hors délai.

Le Comité a rendu 11 avis. Dans 10 cas, il a maintenu la décision du syndic de ne pas porter plainte et, dans un cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte. Pour tous les avis donnés, le délai de 90 jours a été respecté.

De plus, le Comité s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie par ses membres lors des rencontres.

Le président du Comité,
Paul Dumas, CA

Membres du Comité

Clément Beaupré, CA
Benoît Boivin, FCA
Danielle Boucher, représentante du public
Alain Chassé, CA
Martin Langlois, CA
Marie-Andrée Pilon, représentante du public
Robert St-Aubin, FCA
Gary Wechsler, CA

Secrétaire : Claudette Roberge

Personnel de l'**Ordre**

Comité de direction

De gauche à droite : **Daniel McMahon, FCA • Christine Montamat, MBA, CA • Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ • Ginette Lussier-Price, FCA • Martine Picard, CA • André Richard, MBA • Évelyn Paquin, FCA • Marie-France Langlois, CA • Diane Messier, FCA • Daniel Benard, CA**

Personnel de l'**Ordre**

Bureau de direction

Président et chef de la direction et secrétaire
Daniel McMahon, FCA
Secrétaire de direction
Laurence Hurtubise

Administration

Vice-présidente directrice et vice-présidente, Administration
Évelyn Paquin, FCA

Ressources humaines

Coordonnatrice
Lyne Lemieux, CRHA

Finances

Directrice
Marie-France Langlois, CA
Adjointe administrative, Administration et finances
Renée Lortie
Agente, Tableau de l'Ordre
Carole Pharand
Assistantes à la contrôleure
Joanne Legendre
Iulia Raihert (par intérim)
Commis à l'expédition
Sylvie Cuerrier
Michel Magny
Contrôleure
Sonya Guilbault, CA
Contrôleure adjointe
Mélanie Charbonneau, CA
Coordonnatrice, Administration et finances
Loraine Young
Préposées à l'accueil et à l'information
Rachel Bigras
Solange Rousseau (par intérim)
Préposée à la comptabilité
Nelly-Sehan Carlos
Préposée aux cotisations
Lise Cousineau (temporaire)
Responsable, Perception de la cotisation
Diane Paquette
Technicienne, Comptabilité
Pascale Paradis

Systèmes d'information

Directeur
André Richard, MBA
Administrateur, Réseau
Michel Yafalian
Analyste programmeur, Volet développement
David Dorsett
Analyste programmeur, Volet implantation
Daniela Bungardean
Coordonnatrice, Technologies de l'information
Patricia Annesley
Programmeurs
Reda Ennajih
Fabien Peret
Technicien en informatique
Éric Pesant
Webmestre
Philippe Laurin

Affaires juridiques et greffe

Vice-présidente
Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ
Adjointe administrative para-juridique
Isabelle Ledroit
Agente, Tableau de l'Ordre
Claudette Custeau
Avocat adjoint
Poste vacant
Coordonnatrice, Tableau de l'Ordre et Affaires juridiques
Évelyne Tessier
Secrétaire du Conseil de discipline, du Conseil d'arbitrage des comptes et du Comité de révision
Claudette Roberge

Formation professionnelle et relève

Vice-présidente
Diane Messier, FCA
Directrice adjointe, Candidats et relève
Jasmine Marcoux, CA
Directrice adjointe, Formation professionnelle
Andrée Daoust, CA
Adjointe administrative
Mélissa Zdaniak
Adjointe administrative, Programme de formation professionnelle
Anne-Marie Marois
Agent administratif, Tableau des candidats à l'exercice de la profession
Éric Nolet
Conseillère, Formation professionnelle et relève
Isabelle Forget, CA
Coordonnatrice, EFU et relève
Marie-Josée Hamel

Inspection et pratique professionnelle

Vice-présidente
Martine Picard, CA
Directrice adjointe, Inspection professionnelle
Chantal Le Rossignol, CA
Directrice adjointe, Pratique professionnelle
Lyne Lépine, CA
Adjointes administratives, Formation continue obligatoire
Marie-Jo St-Pierre
Mary Young
Adjointe administrative
Caroline Bouchard
Adjointe au fonctionnement, Inspection professionnelle
Pauline Duguay
Agente administrative, Tableau des cabinets
Cornelia Cazan
Inspecteurs professionnels
Philippe Bérubé, CA
Julie Choquette, CA
Kim Lemire, CA
Responsable du fonctionnement, Inspection professionnelle
Danielle Arcudi

Produits et services professionnels

Vice-président
Daniel Benard, CA
Directrice adjointe, Formation continue
Maryse Samson
Adjointes administratives, Coordination des activités, Formation continue
Martine Primeau
Julie Vézina
Jessica Duret (par intérim)
Adjointes administratives
Evelyne Cossette
Manon Dumouchel
Monica Hachey
Diane Lafortune
Adjointe administrative, Publications
Karine Gagné
Adjointes administratives, Service à la clientèle, Formation continue
Julie Beaulac
Geneviève Trudel
Mallely Beltre (par intérim)
Stéphanie Sisto (par intérim)
Conseillère des CA en cabinet
Poste vacant
Conseillère des CA en entreprise et du secteur public
Josée Prévost, CA
Conseillère des CA, Produits et services professionnels
Diane Boudreau, CA
Coordonnatrices, Formation continue
Marie-Claude Cardinal
Liselène Dind
Louise Moreau

Stratégie, affaires externes et communications

Vice-présidente
Christine Montamat, MBA, CA
Directrice adjointe, Marketing et promotion
Julie Péloquin, CA
Adjointe administrative, Marketing et événements
Nancy Alexandre
Adjointe administrative
Suzanne Racette
Chargée des communications
Erika Vaugeois
Chargée des relations externes
Caroline Emmanuel
Conceptrices graphiques
Louise Castonguay
Guylaine Thiboutot
Julie Milette (par intérim)
Planificateur d'événements
José Boucher
Responsable, Marketing et événements
Maryse Dumais

Syndic

Syndic
Ginette Lussier-Price, FCA
Adjointe administrative para-juridique
Thérèse Coutu
Secrétaire de direction, Bureau du syndic
Carole Manseau

Pour en **savoir plus...**

On trouvera les rapports des comités et des regroupements régionaux dans la version électronique du rapport annuel, pouvant être téléchargée à partir du site Web de l'Ordre au www.ocaq.qc.ca.

Les membres de l'Ordre peuvent également consulter le rapport d'activités 2008-2009, présenté selon les orientations stratégiques de l'Ordre, sur la clé USB remise lors de l'Assemblée générale annuelle, ou en ouvrant une session sur le site Web de l'Ordre en tant que membre.

Rapport d'activités 2008-2009

Rapports des comités
Assurances
CA dans le secteur public
CA en cabinet
CA en entreprise
CA en fiscalité
CA œuvrant auprès des administrations municipales
CA œuvrant auprès des coopératives
CA œuvrant auprès des institutions d'enseignement
CA œuvrant auprès du réseau de la santé et des services sociaux
CA œuvrant auprès du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance
Étude des exposés-sondages
Évaluation
Finances
Gouvernance
Produits et services commerciaux
Regroupements régionaux
Relations gouvernementales
Rémunération des ressources humaines
Terminologie française

Rapports des regroupements régionaux
Abitibi-Témiscamingue
Cantons de l'Est
Est du Québec
Laval, Laurentides, Lanaudière
Mauricie et Centre-du-Québec
Montérégie
Montréal
Outaouais
Québec
Saguenay–Lac-Saint-Jean